

**Collectivité Territoriale
De Mayotte
Direction de l'Agriculture**

**IFREMER
Direction des Ressources Vivantes
Service d'Economie Maritime**

**PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES PECHEES
A MAYOTTE**

J.P. Minet, (Biologiste) et J.Weber, (économiste)

Mai 1992

Convention IFREMER- Préfecture de Mayotte, N°91/12111331-1.

REMERCIEMENTS

Les auteurs de ce rapport souhaitent exprimer leur gratitude à toutes les personnes rencontrées à Mayotte, qui se sont sans exception intéressées au travail entrepris et n'ont pas ménagé leur temps pour qu'il soit mené à bien: la liste en est donnée à l'annexe 1 du présent rapport.

Qu'il nous soit permis de remercier tout particulièrement les personnes ayant apporté un concours amical à ce travail, alors même qu'elles n'y avaient pas d'intérêt direct. Mme Anne-Marie Pichard-Libert nous a ouvert sa bibliothèque et fait bénéficier de sa grande connaissance de la société mahoraise. Notre collègue, M. Zaid Eddine, économiste chargé d'études à l'IEOM a guidé nos pas dans l'approche macroéconomique de Mayotte. Mme Mairesse, Présidente des femmes de Mayotte, nous a accordé un long entretien, pris sur un temps précieux au moment de la mission. Gérard Byais, chercheur de l'IFREMER, a amicalement relu ce rapport avec beaucoup de compétence. Enfin, Martine Antona, économiste de l'IFREMER, a activement contribué à la mise en forme et à l'analyse des données recueillies, ainsi qu'à la préparation de ce rapport. A tous nous sommes redevables de leur amicale collaboration.

M. Toualibou, Maire de Sada et Président de la COPEMAY, fut notre initiateur aux réalités complexes de la société mahoraise. Nous gardons un souvenir très présent et chaleureux des longs entretiens qu'il nous a accordés, alors même que la mission se déroulait en période électorale.

M. Denis Bavard, Directeur de l'Agriculture, par sa disponibilité constante et amicale, par sa contribution au travail et la mise à disposition des moyens logistiques de travail, a su nous convaincre dès l'arrivée que ce travail correspondait à un besoin réel et qu'il ne s'agirait pas d'une mission d'expertise "de circonstance", bref, que ce travail servirait. Nous lui sommes reconnaissant de son intérêt de chaque instant, comme de nous avoir fait découvrir de près la grande beauté du lagon de Mayotte.

M. Maggiorani, responsable du Service des Pêches et Madame, illustrent, par leur enthousiasme et la qualité de leur travail de scientifiques, que la valeur n'attend point le nombre des années! Plus que des hôtes, ils furent des collaborateurs permanents de ce travail, lequel n'aurait pu se faire sans la connaissance qu'ils ont su accumuler sur la pêche mahoraise. Qu'ils soient ici sincèrement remerciés.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. L'ECONOMIE MAHORAISE	2
1.1. Economie générale	2
1.2. Le secteur des pêches dans l'économie mahoraise	6
II. LE SECTEUR DES PECHEES	8
2.1. Ressources et zones exploitées	8
2.2. Pêche et environnement	8
2.3. Flottes, métiers et captures	9
2.4. La population des pêcheurs	10
2.5. Elements sur l'organisation sociale	13
2.6. Flottes et métiers	15
2.7. La production	16
2.8. La commercialisation et la consommation	16
III. ECONOMIE DES UNITES DE PECHE	18
3.1. Les résultats d'exploitation Grandes Pirogues et Yamaha.	20
IV. LES INTERVENTIONS DE DEVELOPPEMENT	24
4.1. Historique	24
4.2. La COPEMAY	24
4.3. La Pêche artisanale hauturière (YVALAN)	27
4.4 YVALAN et COPEMAY	27
V. AUTRES PROJETS ET HYPOTHESES DE DEVELOPPEMENT SECTORIEL	28
5.1. L'aquaculture	28
5.2. Les thonidés	28
5.3. Les moyens de capture	28
5.4. Pêche artisanale au large.	29
VI. BILAN D'ENSEMBLE	29
6.1. Contraintes	29
6.2. Atouts	30
6.3. Objectifs et structures	31
DOCUMENTS CONSULTES	34
ANNEXE I PERSONNES RENCONTREES	36
ANNEXE II LES INTERVENTIONS DE L'I.S.T.P.M. ET DE L'IFREMER A MAYOTTE	37
ANNEXE III PRIX PRATIQUES PAR LA COPEMAY AVANT ET APRES OCTOBRE 1990.	38
ANNEXE IV ELEMENTS DU SUIVI ECONOMIQUE ET SOCIAL	40
ANNEXE V RECETTES ET DEPENSES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE	43

INTRODUCTION

Contexte de la mission.

Le présent rapport préliminaire a été rédigé à l'issue d'une mission des auteurs à Mayotte, du 8 au 12 mars pour le premier, du 8 au 18 mars 1991 en ce qui concerne le second.

Cette mission correspond à la mise en oeuvre de la Convention Cadre IFREMER-Collectivité Territoriale de Mayotte, en date du 16 mars 1991 dont elle constitue le premier volet.

Cette mission s'inscrit également dans le cours de rapports réguliers et déjà anciens entre l'IFREMER et la Collectivité Territoriale, concrétisés par 12 missions entre 1976 et la présente (cf. annexes).

Objectifs de la mission

Le temps imparti à ce travail impliquait d'en définir soigneusement les limites. Nous avons tenté

- d'effectuer la synthèse de la documentation relativement abondante et disponible sur la pêche à Mayotte; rigoureuse et pertinente en ce qui concerne l'halieutique, cette documentation est hétérogène, lacunaire et fréquemment contradictoire pour ce qui est de l'économie du secteur,

- de compléter cette documentation par des interviews de responsables et de pêcheurs,

- d'identifier les potentialités de développement du secteur des pêches, entendu comme comprenant les activités de production, de transformation et de commercialisation des produits de la mer.

Par contre, il n'était ni prévu ni envisageable de se livrer à une expertise comptable de la COPEMAY ou de la gestion des prêts aux pêcheurs, ni d'aller jusqu'à l'analyse de projet et encore moins jusqu'au chiffrage des propositions contenues dans nos recommandations: ces évaluations devront pouvoir s'appuyer sur des choix clairs de développement sectoriel, notamment en ce qui concerne le devenir de la COPEMAY et du rôle que la Collectivité Territoriale entend lui faire jouer dans ce développement.

Organisation du rapport

La première partie rend compte de l'économie mahoraise et de l'économie du secteur des pêches.

La seconde partie analyse les données existantes sur le secteur des pêches, les ressources, les flottilles, les populations de pêcheurs et la gestion des pêches.

La troisième partie examine les relations entre les pêches et l'environnement littoral

la quatrième partie examine les interventions de développement des pêches menées à Mayotte.

La cinquième partie présente un bilan d'ensemble, en termes de diagnostic et de perspectives. S'appuyant sur une synthèse des atouts et contraintes du secteur pêche, et sur les tendances globales d'évolution de ce secteur, des recommandations seront formulées et des actions à entreprendre, suggérées.

Des figures, fournissent au fil du texte,

- des données d'économie générale

- les comptes d'exploitation, la valeur ajoutée et sa répartition par type d'embarcation

Une esquisse de "tableau de bord" pour le suivi économique et social du secteur à partir d'indicateurs simples est donnée en annexe.

I. L'ECONOMIE MAHORAISE

L'économie mahoraise est marquée par une population jeune et en croissance rapide, posant des problèmes importants de création d'emplois, de formation, et d'espace agraire. A mi-chemin des économies locales en développement et de celles des DOM-TOM, l'économie mahoraise est fortement dépendante du secteur public pour sa vie quotidienne et son développement.

Dans ce contexte, le secteur des pêches occupe une place significative, tant en matière d'alimentation de la population locale que d'emplois et de revenus.

1.1. Economie générale

Une population jeune en forte croissance; un taux de chômage élevé

Un recensement général de la population a été effectué par l'INSEE en 1985, à partir duquel le SCAE a opéré des projections (in Données et repères de l'Economie de Mayotte). La population mahoraise est évaluée à 82.689 personnes en 1989 contre 66.929 en 1985, avec un taux annuel moyen de croissance de 4,78%. En 1985, 60% de cette population était âgée de moins de vingt ans (figure 1).

Entre 1985 et 1989, la population en âge de travailler a augmenté au rythme de 3,38% par an, pour atteindre 35.387 en fin de période. Le taux de chômage dans l'île est estimé à 22,95% de la population active. Plus préoccupant encore, tandis que la population active augmente de 2,66% sur la période, le nombre d'actifs au chômage croît au rythme de 30,44% (figure 2).

Figure 1 : Population par tranche d'âge, comparaison 1978-1985

	1978		1985	
	nombre	%	nombre	%
0-19 ans	27 514	58,6	40 520	60,6
20-59 ans	16 685	35,5	23 152	34,6
60 et +	2 766	5,9	3 229	4,8
non déterminé			28	
TOTAL	46 965	100	66 929	100

Source: INSEE, Recensement 1985 Mayotte

Selon des données récentes fournies par M. Bavard, les projections de la population, à partir du recensement INSEE de 1985, s'établiraient à 94 400 habitants en 1991 et 136 000 en l'an 2000.

Figure 2 : Taux d'activité et chômage

	1985	1986	1987	1988	1989	croissance annuelle moyenne (%)
Population en individus taux en %						
Population en age de travailler	30 981	32 021	33 163	34 512	35 387	3,38
Population active	22 330	22 910	23 554	24 199	24 800	2,66
Actifs au chômage	1 966	2 555	3 322	4 319	5 692	30,44
Taux d'activité 1/ Taux de chômage 2/	72,1 8,8	71,6 11,2	71,0 14,1	70,5 17,9	70,1 22,5	

1/ Population active / population en age de travailler

2/ Actifs au chômage / population active

Source: SCAE 1990

Une économie agraire, essentiellement familiale

Une économie est d'abord constituée d'hommes et de femmes: plus de 60% de la population active occupée est dans le secteur primaire, agriculture et pêche (figure 3). Il s'agit d'une agriculture familiale, l'emploi salarié étant négligeable (0,7% des emplois de l'île) et le nombre d'entreprises agricoles ne représentant que 2,6% des entreprises de l'île.

Le secteur primaire, avec 107 MF (francs courants) de valeur ajoutée, fournit 24% du revenu du territoire et 18% de la PIB aux prix du marché.

Enfin, 66 % des superficies sont consacrées à des cultures (Cf figure 4).

Figure 3 : Répartition de la population active occupée par CSP (1985)

	Nombre	%
Agriculteurs et pêcheurs	12 183	59.8
Commerçants artisans entrepreneurs	1 434	7.0
Cadres et professions intellectuelles	235	1.2
Professions intermédiaires employés	2 581	12.7
Ouvriers	3 915	19.3
TOTAL	20 364	100.0

Source: INSEE, recensement 1985

Selon les données récentes, la répartition de la population active aurait évolué vers un accroissement de la part des "pluriactifs agricoles" dans la population active: ils représenteraient 72% de cette population en 1990. Le secteur non marchand occuperait 11% des actifs, contre 8% pour le BTP, 11% pour l'artisanat et 4% pour le commerce et les services.

Figure 4 : Répartition des surfaces par utilisation

	surfaces (ha)	%
Cultures vivrières	10 000	27
cultures arbustives ou arborées	14 400	37
forêts	4 500	12
terrains à reboiser	6 500	17
divers non agricoles	2 400	7
TOTAL	37 400	100

Source: Schéma d'aménagement du territoire, 1991.

Une économie dépendante du commerce extérieur

La balance commerciale de Mayotte est très déséquilibrée: le taux de couverture des importations par les exportations est inférieur à 10% sur la période 1985-1987 avec un redressement en 1988 (Cf figure 5).

Les produits agricoles et alimentaires comptent pour plus de 20% du total des importations en valeur et constituent le poste le plus important sur l'ensemble de la période. Néanmoins, on observe une modification de la structure des importations: en 1985, les autres postes importants sont les produits minéraux et les métaux et ouvrages (chacun 15% de la valeur des importations totales) alors qu'en 1988, ces postes passent à 5 et 10%. Pour 1988, d'autres postes sont devenus majeurs: les machines et appareils (pour 20%) et le matériel de transport (pour 17%), qui reflètent l'importance des travaux d'aménagement et d'équipement en infrastructures entrepris dans l'île.

Face à l'augmentation en valeur et à la modification de la structure des importations, les recettes d'exportation de Mayotte sont assurées par 4 produits agricoles: Ylang-Ylang et Vanille principalement, Café vert et Coprah secondairement.

Ce constat doit être nuancé si l'on examine un autre indicateur qui est celui des termes de l'échange: entre 1985 et 1988, l'indice du prix des importations est passé de 100 à 83,8 alors que l'indice du prix des exportations évoluait de 100 à 185,2.

Enfin, les principaux fournisseurs des importations sont la métropole (66% du total en valeur en 1988) et l'Afrique du Sud (9%).

Figure 5 : Balance commerciale et taux de couverture (en millions de francs courants)

	1985 ¹	1986 ¹	1987 ¹	1988 ¹	1990 ²
Importations	196,0	204,0	251,0	295,0	327,6
<i>dont produits agroalimentaires</i>	51,9	46,8	53,3	65,0	72,6
Exportations	10,7	10,7	17,8	53,1	37,6
<i>dont produits agricoles</i>	3,8	4,7	6,3	10,2	13,6
Taux de couverture	5,4%	5,2%	7,1%	18,0%	11%
Balance commerciale	-185,3	-193,3	-233,2	-241,9	-290

Source: ¹ISCAE, in Données et repères, op. cit.
²IEOM, Rapport 1990.

Un niveau de revenu faible

L'évaluation des revenus effectuée pour l'année 1985 (in Données et repères, op.cit.) démontre le faible niveau de revenu surtout en ce qui concerne le secteur primaire et les salariés du secteur privé (figure 6).

Figure 6 : Revenus moyens à Mayotte (1990)

	masse salariale en MF	nombre concerné	revenu moyen mensuel en F.
Salaires secteur privé	53	3 990	1 107
Salaires agents collectivité	105	3 340	2 607
salaires agents de l'Etat	62	443	11 163
Ensemble des salariés	220	7 773	2353
Ensemble hors agents Etat	158	1 798	
Revenus primaires	108	9 464	949
Divers (pensions etc...)	14	450	2 648

Source: Données et repères, op.cit.

Une économie de transfert dominée par le tertiaire non marchand

L'importance des budgets de la Collectivité Territoriale et des concours de l'Etat, leur forte croissance en 4 ans (+ 116% pour l'Etat et + 52% pour la Collectivité Territoriale) illustrent le poids de la production non marchande dans l'économie de Mayotte (Figure 7). De plus, le compte économique des emplois-ressources effectué pour Mayotte montrent que la consommation publique atteint 61% de l'emploi des ressources de l'île.

Figure 7 : La production non marchande - les flux financiers publics civils (MF.courants)

	1985		1989	
	Concours Etat	Budget Coll. Terr.	Concours Etat	Budget Coll. Terr.
Fonctionnement	137,6	167,6		252,5
Equipement	71,4	150,4		230,1
Total	209,0	318,0	452,0	482,6

Source: Collectivité Territoriale, op. cit.

Le budget de la Collectivité territoriale comprend les DM1 et DM2. Ces chiffres comprennent les budgets annexes. Les concours d'Etat comprennent les salaires des fonctionnaires, dépenses directes de l'Etat non inscrites au budget de la collectivité territoriale. On trouvera en annexe les comptes administratifs de la Collectivité Territoriale en recettes et dépenses pour 1989 et 1990

1.2. Le secteur des pêches dans l'économie mahoraise

Différents indicateurs permettent d'appréhender le poids de la pêche dans l'économie mahoraise

Contribution de la pêche au P.I.B.

Les données macroéconomiques disponibles pour l'année 1989 (in Données et Repères op.cit.) permettent d'évaluer la contribution de la pêche à la formation de la valeur ajoutée totale (PIB) de Mayotte.

La valeur ajoutée du secteur pêche (évaluée au prix du marché) représente 27% de celle de l'agriculture et sa contribution à la valeur ajoutée de l'ensemble du secteur primaire est de 21% contre 69% pour l'agriculture (Cf figure 8).

Rapportée à la PIB totale de Mayotte, évaluée à 608 MF au prix du marché, la pêche représente 3,5% et l'ensemble du secteur primaire 18% (Cf figure 9).

Il convient toutefois de préciser que la valeur ajoutée du secteur de la pêche est ici réduite à la seule valeur ajoutée au débarquement. La prise en compte de la valeur ajoutée en amont et en aval de la pêche montrerait que la pêche en tant que secteur représente beaucoup plus que 3,5% de la PIB de l'île.

Figure 8 : Evaluation de la contribution de la pêche à la valeur ajoutée du secteur primaire (en MF)

	Pêche	Agriculture	Total secteur primaire
Production	27,2	110,8	138
Consommations intermédiaires *	6,0	24,4	30,4
Valeur ajoutée **	21,2	86,4	107,7

source: Données et repères, op.cit.

* Les consommations intermédiaires sont estimées à 22% de la valeur de la production.

** Les valeurs ajoutées (PIB) de la pêche, de l'agriculture et de l'ensemble du secteur primaire sont évaluées au prix du marché c'est à dire qu'elles intègrent les impôts indirects et les subventions.

Figure 9: Contributions sectorielles à l'économie de Mayotte

	PIB (en MF.)	Emploi- 1989 (en unités)	Revenus (en MF)	Exportations-1989 (en MF.)
Secteur primaire	107,7	9 264	107,7	?
<i>dont pêche</i>	21,2	1 624		
Secteur secondaire		3 280		
Secteur tertiaire	500,3	22 352		0,1
Total Mayotte	608	34 896	946	0,1

Contribution à l'emploi

La contribution de la pêche à l'emploi dans le secteur primaire, réduite en 1985, s'accroît entre 1985 et 1989: elle passe de 5% à 17,5%. Sur cette période, la croissance de l'emploi en pêche est très importante (+ 37,85%) alors que l'emploi en agriculture tend à décroître fortement (- 14,42%). Seul les emplois du commerce connaissent un taux de croissance équivalent à celui des emplois de la pêche (plus de 30%). (cf figure 10). Ces données macroéconomiques sont à prendre avec précaution, tout pêcheur n'étant pas "professionnel" en 1989.

Globalement la contribution de la pêche à l'emploi total reste faible, de moins de 3% en 1985 à 5% en 1989. Encore convient-il de manier ces chiffres avec prudence, en raison d'une pluri-activité généralisée dans l'île: tout pêcheur exerce aussi une autre activité qui peut avoir été déclarée comme l'activité principale.

Figure 10: L'emploi par secteur à Mayotte (1985-1989)

en unités	1985	1986	1987	1988	1989	croissance annuelle moyenne (%)
Agriculture	11 950	11 443	10 591	9 386	7 490	- 14,42
Pêche	620	789	1 003	1 277	1 624	37,85
Energie et eau	137	140	143	147	150	3,07
TOTAL PRIMAIRE	12 707	12 372	11 737	10 810	9 264	-7,6
Industrie	713	766	823	884	950	10,04
Batiments et Genie civil	1 982	2 064	2 149	2 238	2 330	5,54
TOTAL SECONDAIRE	2 695	2 080	2 972	3 122	3 280	5,0%
Commerce	597	731	895	1 096	1 342	31,00
Transports et telecomm.	570	623	681	745	814	12,61
Services marchands	860	900	942	986	1 032	6,27
Organismes financiers	35	39	44	50	56	16,96
Services non marchands	20364	20 355	20 232	19 880	19 108	- 2,1
TOTAL TERTIAIRE	22 426	22 628	22 794	22 757	22 352	-0,1
ENSEMBLE	37 828	37 072	37 503	36 689	34 896	-2,0

Source: Données et repères de l'économie de Mayotte, op.cit.

Contribution au commerce extérieur

Elle est quasi inexistante. Si l'on se réfère aux données de 1985 à 1988 disponibles (cf partie 1), 4 produits agricoles représentent plus de 99% des exportations en valeur. Les recettes d'exportations provenant des autres produits s'élevant à moins de 0,1 MF. La pêche mahoraise nourrit la population locale, mais déjà, en 1990, quelques importations de produits de la mer en provenance d'Afrique du Sud se sont révélées nécessaires. Ce point est déterminant pour la nécessaire réflexion sur les priorités sectorielles à définir par les autorités de l'île, sur lesquelles nous reviendrons à la fin de ce rapport.

II. LE SECTEUR DES PECHES

2.1. Ressources et zones exploitées (source: Service des Pêches, 1990)

Pour les deux types de pêche en présence, les captures proviennent de zones bien différenciées.

Pour la petite pêche mahoraise:

L'importance des captures par type de zone est liée aux conditions climatiques (régime des vents) et à la taille des embarcations.

les zones exploitées sont,

- le lagon, le récif et les pentes pour 75 à 100 % des captures,
- le large pour 20 à 30 % des captures.

Les espèces exploitées sont principalement:

- les thonidés (thons, bonites,...) pour 17 % des captures
- les lutjanidés (casse-marmites, vivaneaux,...) pour 17 % également
- les lethrinidés (capitaines,...) pour 14% des captures
- les serranidés (mérours, loches,...) pour 12 % des captures
- les carangidés (carangues,...) pour 9 % des captures
- les sparidés (daurades,...) pour 6 % des captures.

Pour la pêche artisanale hauturière,

effectuée par l'Yvalan, navire polyvalent de 12 mètres: 100% des captures proviennent du banc du Geysier, situé à 70 milles de Mamoudzou.

Il s'agit principalement de lutjanidés (casse- marmites,...) pour 53 % des prises et de serranidés (mérours, loches,...) pour 22 %.

L'accès à la ressource dans le lagon est libre. Il ne semble pas qu'il existe des "territoires" de pêche villageois ou lignagers. Seuls existent, semble -t-il, des "codes de bonne conduite" : ne pas faire de remous à proximité de quelqu'un qui pêche... Par contre, les droits semblent plus codifiés sur le littoral : les barrages, par exemple, ne peuvent pas être édifiés sur le territoire du village voisin. L'accès libre, qui apparemment ne pose pas de problèmes pour l'instant, peut générer des conflits lorsque l'effort de pêche augmentera dans le lagon.

2.2. Pêche et environnement

La majeure partie des activités de la pêche mahoraise traditionnelle en pirogue a lieu à l'intérieur du lagon (cf supra), dans des fonds de 10 à 50 mètres ou à proximité de la barrière récifale dans l'un des sites lagunaires le plus vaste et le mieux abrité du monde.

L'activité de la pêche à Mayotte repose donc essentiellement et historiquement sur la présence, la dimension et la richesse du lagon qui a permis une exploitation halieutique à partir de tous les lieux de peuplement de l'île principale (au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest).

Le développement récent de la motorisation des pirogues et l'apparition en 1987 des barques polyester Yamaha a permis aux pêcheurs d'accéder à des lieux plus éloignés sur la pente externe de la barrière corallienne. Il reste néanmoins que la pêche repose sur la qualité de l'écosystème marin original et fragile que représente la formation récifo-corallienne de Mayotte.

Des études et expertises récentes (Thomassin, 1986) ont mis en évidence une dégradation progressive du milieu (mortalité des récifs en fond de baie, recouvrement de vases latéritiques,...). Les causes évoquées concernent bien-sûr les conditions climatiques particulières et la fragilité de l'environnement récifal mais aussi l'action humaine: déforestation excessive, urbanisation, grands travaux d'aménagement routier et portuaire, extraction de sédiments marins, pollutions diverses,...

L'ensemble provoque un envasement progressif du lagon accompagné d'infestation d'étoiles de mer (*Acanthaster*), du blanchissement et de la mort des madréporaires, d'une modification de la faune et de la flore (prolifération des coraux mous, d'algues molles, d'oursins,...). Cela entraîne même un risque ciguatérogène par l'augmentation de la densité de dinoflagellées *gambierdiscus toxicus*, microalgue sécrétant les toxines à l'origine de la ciguatera.

Ainsi, le développement de la pêche à Mayotte est-il non seulement biologiquement dépendant de l'état des ressources halieutiques et de leur capacité à "réagir" à un effort de pêche qui tend à s'accroître mais encore directement lié à la qualité de l'environnement avec un impact potentiel évident sur la commercialisation du poisson pêché.

2.3. Flottes, métiers et captures

(Sources: Service des Pêches 1990; Biais et al. 1987)

La pêche mahoraise

La flottille de pêche est constituée à 87% de pirogues et à 13 % de barques Yamaha. La flottille de pirogues comprend en majorité (76%) des petites pirogues de 2 à 3 mètres, les moyennes (4 à 6 mètres) et les grandes (7 à 10 mètres) représentant respectivement 21 et 3% du total.

Les pirogues et les barques motorisées sont équipées à 80 % de moteurs de moins de 10 CV alors que 20 % utilisent des moteurs de 10 à 25 CV.

Avec 100 sorties ou plus dans l'année, les barques Yamaha et les grandes pirogues constituent ce que l'on peut appeler la petite pêche professionnelle. Les autres types d'embarcations, avec une vingtaine de sorties annuelles en moyenne, correspondent à une activité de subsistance ou à temps partiel.

Les métiers et combinaisons de métiers pratiqués par cette pêche sont :

- la palangrotte (pour 65% de la flottille)
- la palangrotte et la traine (pour 25%)
- le filet (pour 5%)
- les autres métiers (du type casiers, eperviers,...) pour 5% également.

La production de cette flottille est, pour 1989 d'environ 1700 tonnes et de 1800 tonnes pour 1990, ce qui correspond à des prises mensuelles moyennes de 140 tonnes. Cependant, on note des différences saisonnières avec des prises plus importantes d'octobre à avril (200 tonnes/ mois) et plus réduites durant la saison des alizés de juin à août.

La pêche artisanale hauturière

Elle comprend un seul navire de 12 mètres (l'Yvalan) équipé de deux barques Yamaha. Polyvalent, équipé pour pratiquer différents métiers, ce navire n'en pratique actuellement qu'un seul, la palangrotte.

Sa production est de 77 tonnes pour 1989 pour 157 jours de pêche répartis en 29 marées. Ceci correspond à une moyenne mensuelle d'environ 6,5 tonnes par mois soit 0,5 tonnes par jour de pêche.

2.4. La population des pêcheurs

Une population jeune

48% de la population active masculine a moins de 30 ans et 36% ont entre 20 et 30 ans (cf figure 11). La situation démographique est différente pour l'agriculture avec un vieillissement de la population des agriculteurs et une faiblesse de la relève (22% ont moins de 30 ans et 20% ont entre 30 et 40 ans). (Sources: Service des Pêches 1990, SCAE 1989).

Une répartition spatiale par type de pêche

Globalement, la population de pêcheurs est répartie autour de l'île (enquête cadre, IFREMER/Service des Pêches). Mais si l'on différencie par type de pêche, les emplois de la pêche artisanale professionnelle (grandes pirogues et Yamaha) et notamment pour la pêche en Yamaha sont plus concentrés (cf figure 12):

- 58% des barques Yamaha sont localisés sur la côte est, dans un faible rayon autour de Mamoudzou- Dzaoudzi
- la même zone représente 26% des grandes pirogues, qui sont mieux réparties dans quelques zones d'importance équivalente autour de l'île principale.

Une pluriactivité généralisée

Il n'existe pas de Mahorais pêcheur qui soit mono-actif. Les pêcheurs ont donc d'autres revenus et sources de subsistance que leur activité maritime, étant en même temps agriculteurs, éleveurs, salariés et/ou artisans. La part du revenu tiré de la pêche s'investit pour une part non connue en dehors de la pêche: création d'activités artisanales ou de transport, zébus...

Une fraction importante mais non évaluée du parc d'embarcations "professionnelles" (grandes pirogues et Yamaha) appartient à d'autres que ceux qui les mettent en oeuvre. Le revenu tiré des unités de pêche ne reste donc pas nécessairement dans la pêche.

La conclusion importante qui en découle est que le capital est très mobile: même s'il s'agit d'un capital faible en valeur absolue, il est important dans le contexte mahorais, et encore plus comme instrument du développement de l'activité de pêche. Que la rentabilité de la pêche cesse d'être favorable par rapport à d'autres activités et les sommes qui, jusque là, s'investissaient dans la pêche iront s'investir ailleurs. La pêche à temps partiel et de subsistance perdurera, mais elle ne peut constituer la base d'un développement sectoriel. D'où l'importance, pour la partie la plus professionnelle de la petite pêche, des crédits à taux bonifiés et de l'essence détaxée, dont nous analyserons plus loin les effets.

**STRUCTURE D'AGE DE LA POPULATION MASCULINE ACTIVE DANS
L'AGRICULTURE ET LA PECHE**

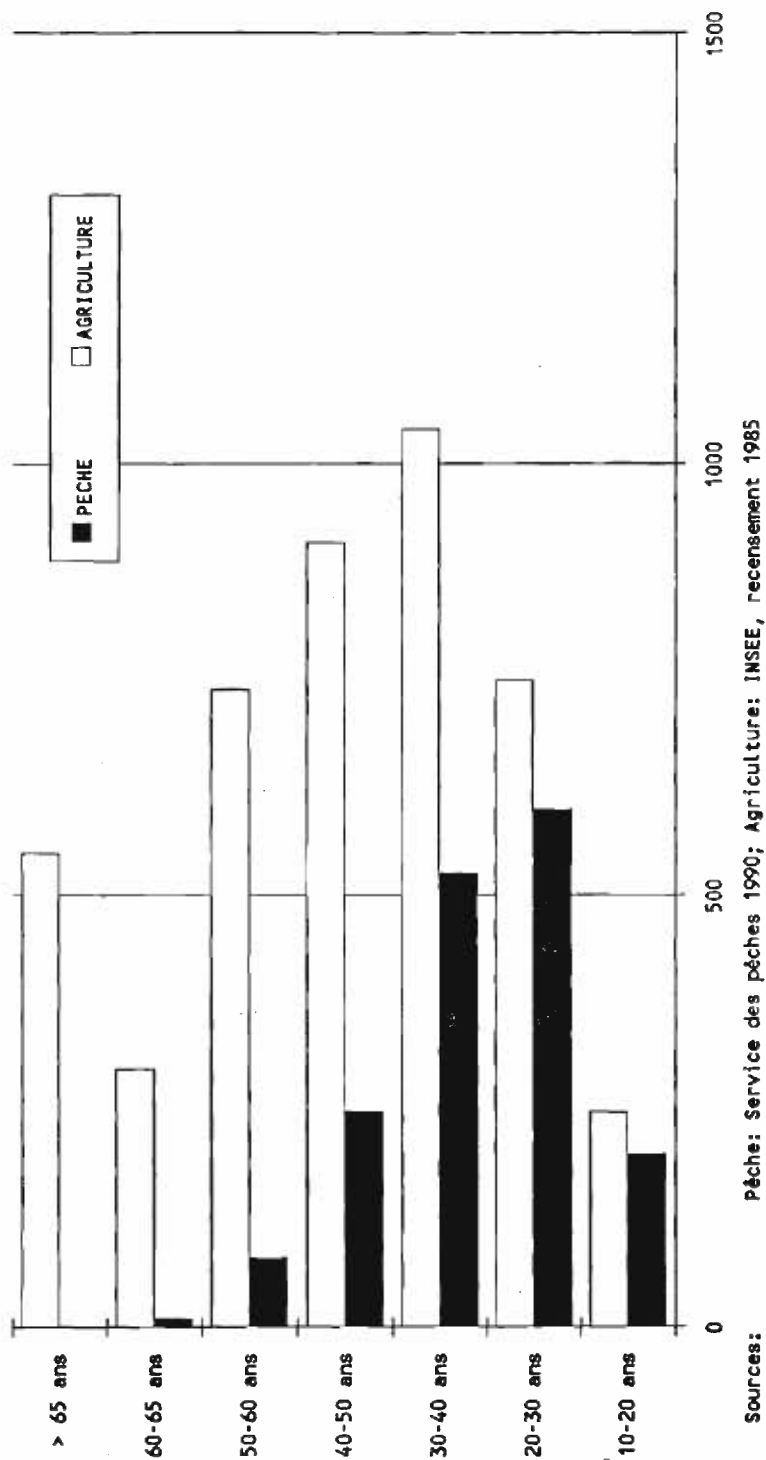
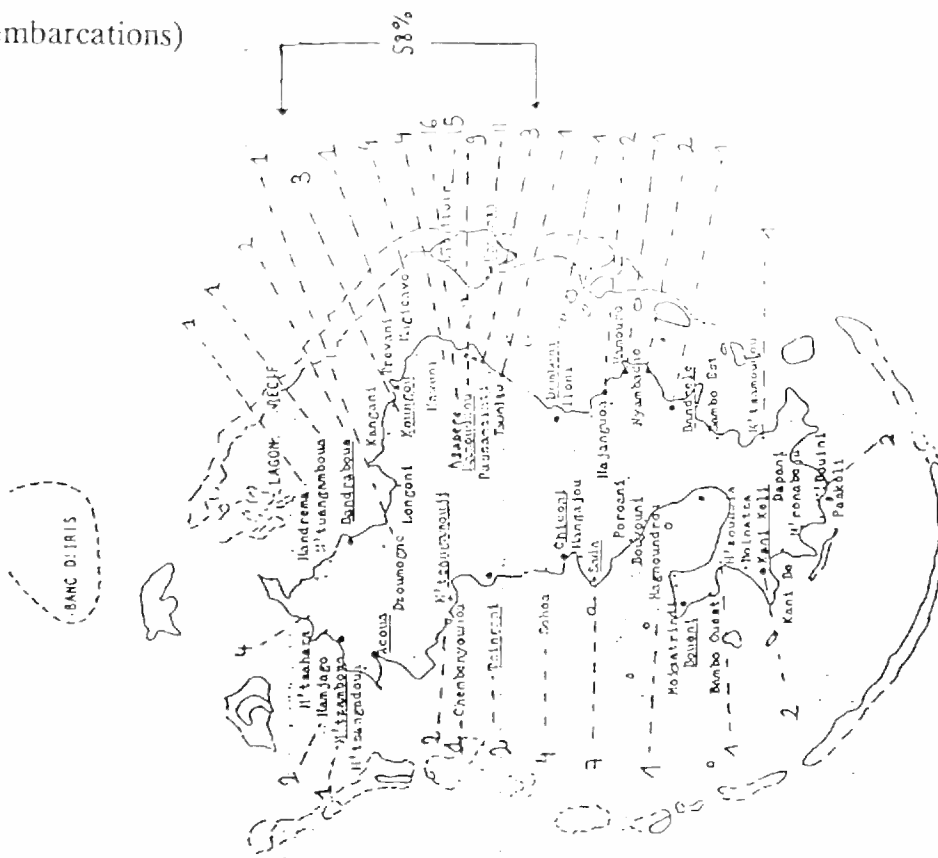


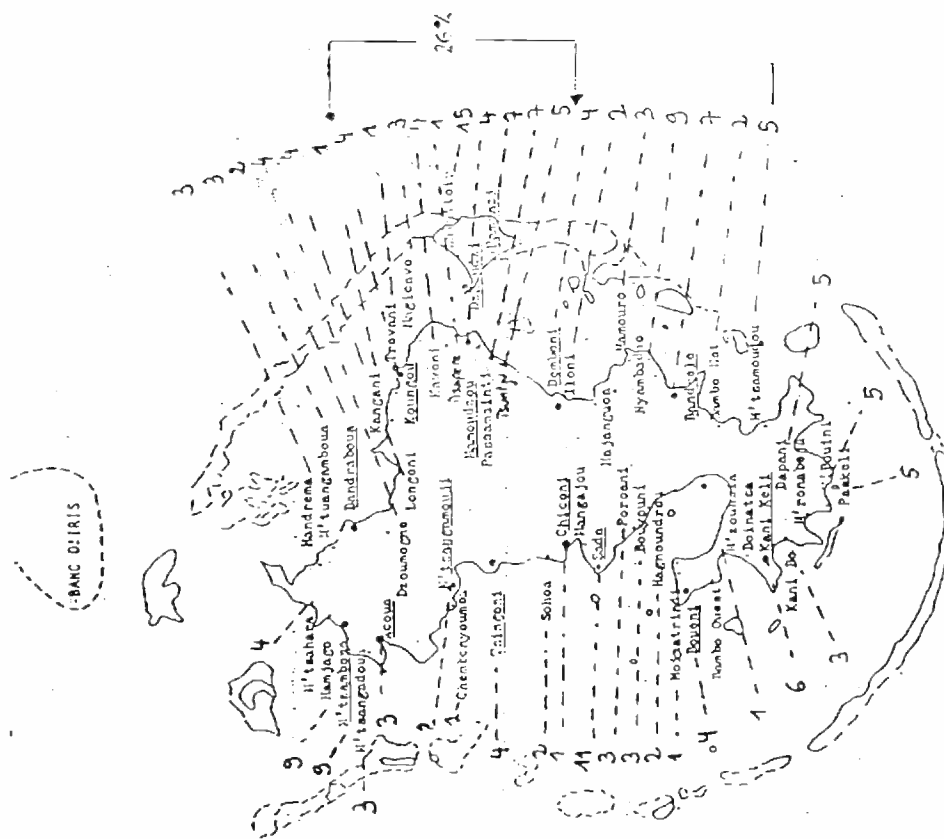
Figure 12 : La pêche artisanale professionnelle à Mayotte

(nombre d'embarcations)

Barques Yamaha



Grandes pirogues



Source: D'après enquête cadre

Dans un contexte de pluriactivité généralisée, la part de capital et de travail affectée à une activité particulière est directement fonction de sa rémunération. La pêche, considérée comme lucrative lors de la mission, tendra, si elle le reste, à attirer de plus en plus de temps de ceux qui la pratiquent, mais aussi une part de temps de gens qui ne la pratiquent pas encore.

Une conclusion secondaire que l'on peut tirer de cette pluriactivité réside dans la difficulté d'évaluer les effets induits en termes d'emplois: comme les pêcheurs, les accapareurs (revendeurs) et boutiquiers sont également pluri-actifs.

2.5. Elements sur l'organisation sociale

Les éléments sur l'organisation sociale utilisés ici proviennent de l'ouvrage de J.Breslar, "*L'habitat mahorais, une perspective ethnologique*", ainsi que des interviews réalisés lors de la mission.

La prise en compte de l'organisation sociale est déterminante pour toute prospective en matière de programmes de développement. Son analyse, même aussi succincte que dans le présent rapport, permet de réévaluer certaines opinions souvent entendues lors de la mission, relatives aux attitudes des pêcheurs mahorais face à l'investissement et au crédit et de reformuler autrement certaines questions liées à la pêche.

La parenté et le mariage

La structure de la parenté est bi-linéaire, chacun se situant à la fois par rapport aux ascendants et collatéraux de sa mère et de son père. Bien que non exclusif, le mariage préférentiel est celui qui a lieu entre cousins croisés: soit un frère et une soeur, la fille de frère épouse le fils de la soeur.

Les deux lignages jouent un rôle important et différencié pour tout individu.

Le mariage implique l'ensemble des parents des deux futurs époux. "Toute la famille du jeune homme doit faire la demande". Le jeune homme devra lui-même réunir l'argent qui entre dans la dot: de 4000 à 5000 F. pour des familles modestes, et jusqu'à 15000 F. pour des familles socialement importantes. Le père fournira l'or et les zébus ou cabris selon la fortune: "pour se marier, il faut au moins une vache".

Hirimu et chicoa

Le *hirim* est une association de jeunes gens d'une même classe d'âge, généralement du même village. Autrefois très important au plan matériel, le *hirim* constitue toujours aujourd'hui une structure d'entraide et de solidarité, avec cotisation des membres.

Très répandu à travers toutes les couches de la société mahoraise, le *chicoa*, ou tontine, est l'institution apparemment la plus importante pour l'épargne. Un groupe de personnes décident de confier chacun une somme donnée, avec une périodicité donnée, le total collecté à chaque réunion allant tour à tour à chacun des membres. Nous avons eu connaissance, à titre d'exemple, d'un *chicoa* de 20 personnes, se réunissant une fois par mois, avec cotisation mensuelle de 1000 F. Sur un cycle de 20 mois, chaque membre aura pu disposer une fois de 20000 F. Dans la pêche, il nous été mentionné un *chicoa* entre pêcheurs d'une même unité, mettant en jeu 300 F. par marin à chaque sortie. L'achat des pirogues et des moteurs, comme la constitution de l'apport personnel pour une Yamaha sont fréquemment le fruit de la participation à un ou plusieurs *chicoa*.

D'autres formules d'entraide et d'épargne collective existent, qu'il serait intéressant de mieux appréhender: mise en commun de fonds pour des projets collectifs, entraide contre fourniture d'un repas ...

Obligations coutumières

Outre celles qui découlent de *hirim*, des *chicoa* et du mariage, les obligations coutumières sont nombreuses (Breslar): en pêche, obligation de donner quelques poissons aux aînés, et à aux pêcheurs empêchés de sortir...

Logique d'épargne et d'accumulation, hiérarchie des valeurs

Tout jeune homme doit économiser en vue du mariage, de l'achat d'un terrain et de la construction d'une maison. C'est à sa mère qu'il confiera ses économies. Il lui faudra fournir seul la partie monétaire de la dot, preuve de sa capacité à assumer le mariage. De même, pour l'achat d'une pirogue, le jeune ne sera aidé par sa famille qu'au vu de ce qu'il a lui-même été capable d'épargner.

L'accumulation commencera fréquemment avec le don d'un cabri par la famille, dont le croît permettra ensuite de passer à un puis à plusieurs zébus. A l'instar de ce qui s'observe en Afrique, le gardien d'un cabri gardera pour lui un petit sur deux.

Il semble bien qu'il existe une hiérarchie socialement reconnue entre les biens et les possibilités admises de les échanger entre eux. Ceci ressort des entretiens réalisés lors de la mission et peut être de grande importance pour tout projet de développement, en permettant de décrypter la logique des comportements économiques, voire de les anticiper. Le zébu semble se situer au sommet de la hiérarchie des biens, ce qui est conforme à son rôle dans les mariages et les funérailles. "Il faut vraiment quelque chose d'exceptionnel pour conduire à vendre un zébu" (M. Toualibou): l'achat d'un moteur, d'une voiture, d'un terrain, d'une maison ou d'une barque. La hiérarchie sociale des biens fait qu' "on ne vendra pas un terrain pour une voiture, mais une voiture pour un terrain". La barque "c'est de l'argent déjà cuit" nous dit M. Toualibou.

Organisation sociale et comportement face à la dette

A maintes reprises, lors de la mission, des responsables ont fait état d'une tendance des pêcheurs à être "mauvais payeurs". De même, le Fonds de Garantie Interbancaire a été supprimé parce que 30 % des dossiers présentaient un retard de remboursement égal ou supérieur à une échéance. On ne peut douter que ces réflexions soient le fait d'observations.

Or, dans le même temps, il est patent qu'un mahorais qui n'honore pas ses obligations vis-à-vis de sa famille (accumulation de la dot), de son *hirim* et surtout de son *chicoa* ou d'un prêteur se trouvera bien vite dans une situation socialement très inconfortable. La réputation semble compter beaucoup à Mayotte et un tel individu trouvera difficilement à se marier, ne pourra recourir à l'entraide, ne sera pas accepté dans des *chicoa* etc.

Il convient donc de se demander si les Mahorais n'auraient pas deux comportements distincts, selon qu'ils se trouvent dans des réseaux mahorais ou qu'ils se trouvent face à l'administration, à ses organismes (la COPEMAY semble perçue comme telle), et aux institutions d'essence métropolitaine en général. Une telle dichotomie de comportement a déjà été observée ailleurs qu'à Mayotte, notamment à Madagascar par G. Althabe (*oppression et libération dans l'imaginaire*, 1967). J.Breslar nous dit également que la culture de l'île distingue "Mahorais" et "non Mahorais", le premier groupe constituant

l'univers des obligations. Il est difficile de comprendre autrement que les crédits ne soient pas respectés quand par ailleurs une pression sociale très forte s'exerce dans le sens d'un respect de ses engagements financiers par l'individu, dans le contexte de la société mahoraise.

Si cette hypothèse est jugée pertinente, il faudra se demander comment modifier l'image que les Mahorais ont des institutions et organisations liées à la pêche, et comment faire en sorte qu'elles soient perçues avec la même exigence de rigueur que les organisations d'origine mahoraise.

2.6. Flottes et métiers: facteurs de production

Caractéristiques, typologie

En 1989, 81% des débarquements de la petite pêche sont effectués par deux types d'embarcations: les 197 Grandes Pirogues (G.P.), de 7-10 mètres, et les 114 Embarcations Yamaha (E.Y.). Avec 85 sorties par an pour les GP et 105 sorties par an pour les EY, ces deux types d'unités de pêche constituent ce que l'on peut appeler la petite pêche professionnelle à Mayotte. Les 536 Petites Pirogues (PP) ne sortent, en moyenne que 20 fois par an et les 144 Moyennes Pirogues (MP) 17 fois: même si les moyennes peuvent voiler une grande dispersion entre des unités de pêche très actives et d'autres très peu ou pas du tout actives, il s'agit dans l'ensemble d'une pêche occasionnelle, intéressante pour ses débarquements (15% du total), mais peu susceptible de calcul économique. Seules, 22 moyennes pirogues sont motorisées: les statistiques disponibles ne permettent pas de les identifier pour en évaluer les résultats spécifiques.

Coûts d'acquisition et modes de financement

Les coûts d'acquisition des petites et moyennes pirogues sont aussi difficiles à saisir que leur activité. Le promoteur fournit un arbre qui sera évidé par un spécialiste, pêcheur âgé, lequel construira la pirogue avec l'aide du promoteur. Le coût du "spécialiste", obtenu par interview, varie considérablement d'un informateur à un autre, ce qui ne permet pas d'avancer un chiffre crédible. Il ne s'agit que peu souvent d'une prestation rémunérée "au prix du marché", et les relations entre le constructeur de la pirogue et celui qui l'emploie définissent le montant de la prestation.

Pour les grandes pirogues, il en va généralement de même, mais les chiffres obtenus correspondent, en moyenne, à un coût de l'ordre de 11200 Francs.

Les embarcations Yamaha, début 1990, étaient vendues 40000 Francs, et le moteur à 12000 Francs avec une possibilité de crédit à 100% sur 5 ans avec un taux d'intérêt de 8,5% par an. Selon une note du Directeur de la COPEMAY (22/nov/89), tout pêcheur adhérent pouvait obtenir un crédit, s'il était français, disposait d'un apport personnel de 12000 Francs ou d'un moteur en bon état (tenant lieu d'apport personnel).

Le financement fait d'abord appel à l'épargne personnelle du promoteur. C'est au vu de celle-ci que l'aide familiale sera accordée ou non. A cette assistance, la famille peut ajouter un prêt. Puis, le candidat peut recourir à une tontine (*chicoa*) et, en dernier lieu, vendre un zébu. Ainsi se constitue le financement d'une pirogue ou l'apport personnel pour l'obtention d'un prêt du Fond de Garantie Interbancaire. Rappelons qu'une réputation de mauvais payeur ou d'emprunteur indélicat est socialement très difficile à supporter dans la société mahoraise.

Approvisionnement en intrants

L'approvisionnement en intrants, carburant, pétromax, mèches, engins de pêche, ne semble pas se heurter à des pénuries. Historiquement, la COPEMAY a largement contribué au développement de l'activité de pêche. Aujourd'hui, les commerçants locaux exercent une concurrence que les pêcheurs disent défavorable à la Coopérative. Les personnes interrogées donnent comme exemple les bougies, les pétromax (lampes à pétrole), les mèches et l'huile de mélange qui coûteraient moins cher dans le commerce local qu'à la coopérative: n'ayant pu valider ces dires, les chiffres utilisés dans les comptes ont été ceux de la COPEMAY et du Service des Pêches.

L'essence est détaxée, vendue à 2,41 Francs, à concurrence de 200 litres par mois (contre 4,89 Francs à la pompe) lors de la mission. Compte-tenu de l'irrégularité saisonnière des pêches, peut-être faudrait-il étudier une modulation saisonnière de cette quantité ou une allocation annuelle.

Eléments sur la propriété

La propriété des embarcations semble généralement individuelle et masculine, contrairement au cas des maisons. Il arriverait que des embarcations "appartiennent" à des femmes, cette "appartenance" étant surtout le moyen d'obtenir un nouveau crédit. Sur les embarcations Yamaha, il existe des propriétaires non-embarqués, qui au dire des informateurs, ne seraient pas la majorité sur les grandes pirogues.

En ce qui concerne les petites et moyennes pirogues, leur usage intermittent peut être le fait du propriétaire ou de parents.

2.7. La production

Estimée en 1982 à 419 tonnes par M. Brenier et à 375 tonnes par le Service de l'Agriculture, la production de la petite pêche atteint 1700 tonnes en 1989 (Service des Pêches). Ces données ne sont pas comparables: seule l'enquête de 1989 effectuée par le Service des Pêches répond aux critères admis de rigueur et de fiabilité. Pour 1990, la production de cette petite pêche était estimée à 1800 tonnes.

L'Yvalan, seul navire artisan hauturier, débarque près de 80 tonnes (Service des Pêches, Dec. 1990), pêchées hors du lagon.

Compte-tenu de la seule croissance de la population, l'auto-suffisance de l'île en poisson supposerait un doublement de la production en moins de 15 ans, soit 3600 tonnes en 2006 ou 2740 tonnes en l'an 2000. Si l'on se base sur l'évolution passée des captures, de 480 tonnes en 1985 à 1800 actuellement, une croissance de la production équivalente à celle de la population n'est pas irréaliste du point de vue technique: les limitations possibles seraient d'ordre biologique.

2.8. La commercialisation et la consommation

Consommation

La quasi intégralité de la production de la pêche mahoraise est consommée dans l'île, soit une consommation de l'ordre de 20 Kg/hbt/an (22 Kg en France métropolitaine, 33 Kg en Espagne). Le poisson, en tant que source de protéines animales, revêt une grande

importance pour l'économie mahoraise. Cette consommation de poisson est appelée à croître avec la population et les revenus, impliquant au minimum un doublement de la demande d'ici 2005.

Le mode local principal de consommation implique de laisser légèrement fermenter le poisson puis de le bouillir de façon prolongée. Ce mode de consommation conduit à considérer toutes les espèces de poisson comme un même produit, bien qu'avec une préférence marquée pour les espèces à chair blanche: mérours, loches, casses-marmites.

Modes de commercialisation

Deux modes principaux de commercialisation s'offrent aux pêcheurs: la vente aux coopératives ou la vente directe à la plage aux accapareurs, ou aux boutiques locales. Accessoirement, certains vendent directement aux restaurants de Mamoudzou et Dzaoudzi.

Le commerce local est moins exigeant que la COPEMAY en matière de qualité des produits, compte-tenu d'habitudes alimentaires qui ne différencient guère les produits et au regard desquelles il n'y a pas de prime à la qualité. Il ne serait pourtant pas très difficile pour les pêcheurs - au moins les "professionnels"- d'améliorer la qualité en se munissant de simples boîtes en contreplaqué garnies à chaque sortie de jerricanes ou bouteilles en plastique emplies de glace: les congélateurs présents dans les coopératives de brousse le permettent.

Lors de la mission, le prix d'achat du poisson au débarquement par les commerçants locaux était de 16 Francs, quelle que soit l'espèce. Le prix au consommateur dans les boutiques était de l'ordre de 20 F. à 22 F. selon les lieux. Ces prix de détail sont à comparer avec ceux de laviande: de 50 F à 80 F/Kg.

La COPEMAY

La COPEMAY est approvisionnée par les coopératives de brousse à hauteur de 40 tonnes par an, ce qui représente 2,2% des débarquements, ou encore l'équivalent de l'auto-consommation. La faiblesse des approvisionnements de la COPEMAY est d'abord le reflet d'une demande locale soutenue, capable de mieux rémunérer les débarquements.

A la COPEMAY, les prix sont différenciés selon les espèces, de 12,50 F. pour le casse-marmite lors de la mission à 20 F. pour le mérour rouge. 70% des captures (Service des Pêches) et 50% des approvisionnements de la COPEMAY (Mme Le Lay, courrier) sont constitués de casse-marmite.

Pour le casse-marmite, le marché local est plus rémunérateur que la COPEMAY; il l'est moins pour les espèces nobles, sous réserve d'une qualité des produits que ne satisfont que peu les pêcheurs. Compte-tenu du faible approvisionnement de la COPEMAY par les coopératives de brousse, les apports de la pêche au large (Yvalan) devraient constituer une part importante de ses approvisionnements, espérée à hauteur de 80 tonnes par an.

La COPEMAY approvisionne la clientèle urbaine de Mamoudzou et Dzaoudzi, les collectivités et des boutiques (Mme Lelay, courrier). Elle dispose en outre d'une poissonnerie.

La commercialisation comme levier de développement

L'accroissement de la population et des revenus devraient soutenir la demande de poisson dans l'île et tirer les prix vers le haut: le salaire horaire a plus que doublé entre 1983 et 1990.

La qualité des produits débarqués par la petite pêche est largement susceptible d'être améliorée, si cette qualité est incitée par des prix rémunérateurs. Il n'est pas sûr qu'actuellement les Mahorais soient prêts à payer plus cher un poisson de meilleure qualité, en raison des modes de consommation.

Mais la COPEMAY et d'éventuels exportateurs ou transformateurs auront cette exigence de qualité. La COPEMAY a mis en place des congélateurs dans les coopératives de brousse et assure un ramassage par camion frigorifique, assurant ainsi le maintien de la qualité entre la plage et le consommateur. Le problème se situe à bord des embarcations, non munies de cales ou de boîtes à glace, pour des sorties en mer de plus de dix heures.

Une formation à la qualité des produits peut améliorer la situation: elle ne suffira pas à résoudre le problème et à inciter les pêcheurs à un autre traitement du produit à bord (éviscération, mise sous glace..): seuls des prix nettement différenciés peuvent constituer une réelle incitation. Bien que la COPEMAY ait, depuis peu, une gamme de prix d'achat entre 13 et 20 F. par Kg., la faiblesse de ses approvisionnements incite à penser que la gamme des prix est peut-être encore insuffisamment discriminante.

Un commerce local actif et rémunérateur est un atout important du développement des pêches mahoraises. Nulle part nous n'avons vu évoquer la possibilité d'une coopération entre la COPEMAY et les commerçants locaux. Est-il inenvisageable en soi que ceux-ci puissent devenir des partenaires de la COPEMAY, comme source éventuelle d'approvisionnement en poissons nobles?

III. ECONOMIE DES UNITES DE PECHE

Le tableau des caractéristiques économiques de la petite pêche mahoraise (Fig.13), construit grâce à la collaboration du Service des Pêches, met en évidence le poids de la pluri-activité. Les pêcheurs à pied, les petites pirogues et moyennes pirogues débarquent 19% de la production, ce qui est loin d'être globalement négligeable. Cependant, le nombre moyen de sorties des pêcheurs à pied et des petites pirogues est très faible, et son absence dans le tableau tient à ce qu'un tel nombre moyen n'a guère de signification. Les pirogues moyennes (4-6 m), dont seules 22 sont motorisées, sortent en moyenne 22 fois par an et représentent 5% des débarquements. A ce niveau d'activité, il s'agit dans l'ensemble de pêcheurs occasionnels, avec peut-être quelques professionnels, non identifiables statistiquement.

Avec 85 sorties en moyenne par an, les grandes pirogues (7-10m) appartiennent bien à des pêcheurs professionnels. Il en va de même des Yamaha, avec une moyenne de 105 sorties par an. Par comparaison, l'Yvalan, navire de pêche artisanale au large, a effectué 157 jours de mer lors de sa première année d'exploitation.

C'est donc pour les grandes pirogues et les barques Yamaha que la construction de comptes d'exploitation revêt un minimum de sens.

Une autre indication de ce tableau est que *la pêche professionnelle peut s'accroître par glissement de pêcheurs des petites et moyennes pirogues vers les grandes et les barques Yamaha*. C'est vers ces catégories qu'un effort de développement peut permettre un accroissement sensible de la production.

Figure 13 :Caractéristiques de la pêche artisanale mahoraise
Année 1989

embarcations type de pêche	Nombre	Product. totale 1989 (en T.)	Product. unitaire 1989 (en Kg)	C. A. total 1989 (en KF)	% de la product. totale	Equipage moyen (hommes)	nombre de sorties par an	nombre de moteurs
Pêcheurs à pied	n.d.	10,2	5 *	127,5	0,6	3	n.d.	
autres embarcations	n.d.	44,2	n.d.	552,5	2,6	1,9	n.d.	
pirogues de taille non déterminée	n.d.	8,5	n.d.	106,25	0,5	2,1	n.d.	
petites pirogues (2-3 mètres)	536	175,1	322	2188,75	10,3	1,1	20	
moyennes pirogues (4-6 mètres)	144	86,7	602	1083,75	5,1	1,7	17	22
grandes pirogues (7-10 mètres)	197	702,1	3564	8775,25	41,3	2,1	85	137
Barques Yamaha	114	673,2	5905	8145	39,6	2,8	105	114

Sources: embarcations: enquête cadre

* pour 3 personnes par sortie

Remarques:

- le prix unitaire retenu pour le calcul des chiffres d'affaires en 1989 est 12,5 F/kg (Services des Pêches). Selon le Service des Pêches, ce prix est de 15 F/Kg en 1990 pour une production totale de 1800 tonnes soit un chiffre d'affaires de 27 MF. En 1990, le nombre de barques Yamaha est de 140 (+ 26 unités en une année) pour une production de 850,4 tonnes soit un chiffre d'affaires total de 12,76 MF et par unité de 88 600 F.

3.1. Les résultats d'exploitation: Grandes Pirogues et Yamaha.

Eléments communs de calcul

- Le prix de vente retenu dans les comptes d'exploitation est de 12,50 F./Kg, c'est-à-dire le prix moyen COPEMAY en 89-90. Lors de la mission, les prix étaient plus élevés, tant à la COPEMAY que sur les plages de débarquement. Par ailleurs, la COPEMAY ne représente que 2% des débouchés de la petite pêche. Le prix observé de 16F. au moment de la mission aurait été plus réaliste, et les calculs sont aisés à refaire. Toutefois l'utilisation d'un prix de vente plus bas que dans la réalité renforce la conclusion: grandes pirogues et barques Yamaha sont rentables.
- Le produit des ventes est divisé en deux parts, l'une pour la barque ou la pirogue, l'autre pour l'équipage. Dans la réalité, il nous a été dit que les ventes étaient divisées en trois lorsque le propriétaire fait partie de l'équipage, à raison de 1/3 pour le propriétaire, 1/3 pour la barque, 1/3 pour le reste de l'équipage. Pour nos comptes d'exploitation moyens, nous avons retenu l'hypothèse de deux parts, les calculs restant aisément modifiables en fonction de la seconde hypothèse.
- La consommation d'essence est évaluée à 30 litres par sortie, correspondant en gros à 3 heures de fonctionnement du moteur par sortie. Le prix du carburant est celui de l'essence détaxée (2,41 F/litre).
- Nous avons considéré que l'unité de pêche utilisait une pétromax par an et une mèche par sortie. Aux dires des informateurs, il y aurait là sous-estimation.
- La nourriture de l'équipage est estimée à 3 F./homme et par sortie.
- Les coûts d'entretiens ont été estimés à 20% du coût du moteur par an.
- Nous n'avons tenu compte ni des intérêts, ni de la valeur résiduelle des embarcations dans l'amortissement, considéré linéaire. Le coût de l'investissement retenu est de 40000F. pour la barque Yamaha, 11200 pour la grande pirogue, 12000 F. pour le moteur.

Résultats

Yamaha (figure 14)

Avec un chiffre d'affaires annuel de 68550 Francs pour 105 sorties et une production de 5,9 tonnes, la barque Yamaha assure, en moyenne, un revenu annuel de 12240 Francs par marin, soit 116 Francs par sortie, soit une rémunération horaire équivalente ou légèrement supérieure au SMIG horaire.

Le propriétaire dégage un revenu net avant impôt de l'ordre de 14000 Francs, amortissements déduits. La barque Yamaha permet normalement le remboursement des crédits du Fond de Garantie Interbancaire. L'investissement représente 76% du chiffre d'affaires annuel et la valeur ajoutée brute, qui représente la création de richesse, s'élève à 56400 F. soit 82% du chiffre d'affaires. *La barque Yamaha, dans les conditions de financement du FGI et de marché de Mayotte est un investissement profitable.*

A 16F/Kg., le chiffre d'affaire passe à 87700 F., le revenu d'un marin devient supérieur à 15000 F., Le revenu net du propriétaire non embarqué, après amortissement, atteint 23700 F. Ces résultats sont plus proches des conditions actuelles d'exploitation.

Figure 14 : Compte d'exploitation annuel moyen - Barque Yamaha
(en francs)
Année 1989

Chiffre d'affaire (prix: 12,5 F.)		68 550
Nombre de sorties	105	
Consommations Intermédiaires		
Essence	(30 l x 105 x 2,41)	7 600
Pétromax	(1/an)	500
Nourriture	(3F/h/jour)	882
Mèches	1/sortie à 7F	735
entretien	(20% du prix moteur)	2 400
Total consommations intermédiaires		12 117
Part du propriétaire	(50% du C.A.)	34 275
Bénéfice avant amortissement		22 158
Amortissements		
barque	/10 ans	4 000
moteur	/3 ans	4 000
Profit net avant impot		14 158
Profit net /CA		20,7%
Part de l'équipage	(50% du C.A.)	34 275
Salaire annuel marin	2,8 h	12 241
soit par sortie	116,6 F	
Investissement total		
Barque		40 000
moteur		12 000
Investissement/CA		76%

Remarque: lors de la mission, l'attribution d'essence détaxée était de 200 l/mois. L'activité est inégalement répartie dans le temps. Il serait peut-être plus judicieux de disposer d'une allocation annuelle ou par sortie.

Grandes Pirogues (figure 15)

Avec un chiffre d'affaires de 45000 F. pour 85 sorties et une production de 3,5 tonnes, la grande pirogue assure, en moyenne, un revenu annuel de 10700 F. par marin, dans l'hypothèse où le propriétaire ne pêche pas lui-même (ce qui est moins fréquent que pour les Yamaha). Ce revenu équivaut à une rémunération moyenne de 126 F. par sortie légèrement supérieure à celle de la Yamaha, et légèrement supérieure au SMIG horaire.

Le propriétaire, s'il ne pêche pas lui-même, dégage un revenu net de 6700 F., amortissements déduits, représentant 15% du chiffre d'affaires. L'investissement représente 29% du chiffre d'affaires annuel et la valeur ajoutée brute est de 34800 F. soit 77% du chiffre d'affaires, un peu moins que le taux obtenu par les Yamaha.

Lorsque le propriétaire est embarqué, la situation est nettement modifiée. Son revenu brut est de 30000 F., son revenu net de 14225 F. soit 31,6% du chiffre d'affaires. Le revenu annuel par marin est alors de 8300 F., soit 98 F. par sortie, ou légèrement moins que le SMIG horaire.

Dans les deux hypothèses, *l'exploitation d'une grande pirogue est également une activité rentable*, même à 12,5 F./Kg, permettant de rembourser des crédits du FIG.

A 16 F./Kg, le chiffre d'affaire devient 57600 F. S'il est embarqué, le revenu net après amortissement du propriétaire est de l'ordre de 22600 F., celui du marin proche de 19000 F. ou 223 F./sortie en moyenne. En référence aux rémunérations dans d'autres secteurs, les chiffres sont éloquentes (cf.p.6).

La pêche, activité rentable

Si l'on se limite à la partie "professionnelle" de la petite pêche mahoraise, la pêche est une activité rentable, tant pour l'investisseur que pour les marins. Elle l'est encore plus lorsqu'on considère que les marins sont presque tous des pluri-actifs dont la pêche ne constitue pas l'unique source de revenu.

Rentable en soi, la pêche l'est également par comparaison avec les revenus d'autres secteurs d'activité à Mayotte. Rappelons que le revenu annuel moyen dans le secteur primaire est évalué à 11.388 F. (in Données et Repères, op.cit.)

Figure 15 : Compte d'exploitation annuel moyen - Grande Pirogue (en francs)
Année 1989

Chiffre d'affaire (prix:12,5 F/KG.)		45 000
Nombre de sorties	85	
Consommations Intermédiaires		
Essence	(30 l x 85 x 2,41)	6 145
Pétromax	(1/an)	500
Nourriture	(3 F/h/jour)	535,5
Mèches	(1/sortie)	595
entretien	(20% du prix moteur)	2 400
Total consommations intermédiaires		10 175
Part du propriétaire	(50% du C.A.)	22 500
Bénéfice avant amortissement		12 325
Amortissements		
pirogue	/7ans	1 600
moteur	/3ans	4 000
Profit net avant impot		6 725
Profit net /CA		15%
Part de l'équipage		22 500
Salaire annuel/marin	2,1 h	10 715
soit par sortie	126 F.	
Investissement total		
Barque		11 200
moteur		12 000
Investissement/CA		29,3%

IV. LES INTERVENTIONS DE DEVELOPPEMENT

4.1. Historique

De 1976 (Moal) à 1990, la pêche mahoraise a fait l'objet de nombreuses interventions. Des essais de fumage et d'embarcations améliorées (SATEC, 1977, Brenier, 1982). De cela, il ne reste rien en apparence, mais les fruits de ces expériences ont, d'une certaine façon, été capitalisés par le Service des Pêches comme par la création et le développement de la COPEMAY.

L'École des Pêches est créée en 1982 mais prend un véritable essor à partir de 1987. Elle contribuera à la formation des équipages et à leur formation à la qualité des produits, même si, comme le déplore son directeur actuel, "la plupart deviennent pilotes de bateau et non pêcheurs". L'école est active: 9 stages de 12 élèves ont eu lieu entre début 1988 et fin 1990. Un élève sur deux serait fils de pêcheur mais ne peut accéder à l'investissement à l'issue de l'école. Dans ces conditions, il se peut que l'accès à un emploi en dehors de la pêche constitue le moyen d'accumuler l'apport personnel nécessaire au crédit: il serait intéressant de suivre les élèves sortis de l'école pendant plusieurs années.

Le Service des Pêches, rattaché à la Direction de l'Agriculture en 1988, a entrepris, depuis cette date, un suivi statistique rigoureux de la population de pêcheurs, de la capacité de pêche et des captures par espèces et par type de pêche pratiqué. Ses résultats ont permis le présent rapport.

Le Service des Pêches gère l'École des Pêches, et contribue au développement des pêches par l'introduction de sondeurs pour la petite pêche, la mise au point de glacières embarquées, et le mouillage de Dispositifs Concentrateurs de Poissons. Deux DCP étaient mouillés fin 1989 et trois nouveaux en 1990 (Rapports annuels Direction de l'Agriculture). Une douzaine est prévue en 1992, dans et hors lagon.

4.2. La COPEMAY

La Coopérative des Pêcheurs de Mayotte (COPEMAY), a été créée en 1978 par son actuel Président. Avec un double objectif, assurer la commercialisation des prises des adhérents d'une part et permettre l'accès des adhérents à du matériel, embarcations, moteurs, engins de pêche. Depuis sa création, la COPEMAY est rattachée au Service des Pêches, et reçoit des subventions de fonctionnement de la Direction de l'Agriculture sous forme de rémunération de 5 de ses agents sur budget de la Collectivité Territoriale, laquelle a également contribué à ses investissements et permis l'accès des pêcheurs à du carburant détaxé.

La COPEMAY comptait 255 adhérents en 1982, 264 fin 1983, contre et 415 en 1989. Ce nombre d'adhérents atteste le succès de la Coopérative: il est à rapprocher des 311 embarcations considérées ici comme "professionnelles": grandes pirogues et barques Yamaha. Est-ce la possibilité d'accéder à l'essence détaxée qui motive l'adhésion de propriétaire de petites ou moyennes pirogues? il nous est impossible de répondre. Il convient de rappeler que l'expertise comptable de la COPEMAY ne faisait pas partie des termes de référence de la mission.

Les coopératives de commercialisation et l'approvisionnement de la COPEMAY

Depuis 1978, la COPEMAY a permis l'implantation de 15 coopératives de brousse, équipées de congélateurs et d'un groupe électrogène. Elle assurait un ramassage quotidien du poisson par véhicule isotherme (COPEMAY, Perspectives et réalités).

Les approvisionnements de la COPEMAY par ces coopératives sont faibles, comme nous l'avons vu. Comme le souligne le Directeur, "le rôle de ces coopératives était de permettre aux pêcheurs des zones enclavées de stocker les poissons, de les commercialiser dans le village et de vendre *"éventuellement les excédents à la COPEMAY"* (souligné par nous).

Chacun s'accorde à attribuer la faiblesse des livraisons à la COPEMAY au caractère rémunérateur de la vente directe aux commerçants locaux, ce qui témoigne d'une demande locale importante et active. Le Directeur de la COPEMAY parle même d'un différentiel de l'ordre de 30% en faveur de la vente locale pour les poissons courants. Il n'y aurait donc, en principe, pas lieu de s'étonner et encore moins de s'offusquer d'une telle situation qui témoigne d'un marché actif.

Pourtant, dès 1986, M. le Préfet (réf.1173/SCAE/SFM/SM) entend lier l'attribution d'essence détaxée au "contrôle de la commercialisation des produits de la semaine". Le procès verbal de la réunion du 7/02/1986 concernant le développement de la pêche à Mayotte (réf.191/CAB/DL/MH, 11/02/1986) décide, en raison de faibles livraisons à la COPEMAY, de procéder à la récupération d'un ou plusieurs groupes électrogènes et congélateurs à réaffecter à des coopératives "qui acceptent de livrer régulièrement du poisson à la COPEMAY". Et "en outre, des quotas minimum seront désormais fixés à chaque coopérative concernant ses apports à la COPEMAY". En 1991, un rapport interne de la Direction de l'Agriculture (5/03/1991) envisage également "la vente exclusive d'essence prémélangée et proportionnelle aux apports réels des adhérents pourrait être envisagée".

Au départ, l'instauration d'une détaxe du carburant a pour objet de permettre un accroissement des débarquements et ce, à un coût de production réduit par la détaxe. Il s'agit donc d'une aide dont bénéficient les producteurs et les consommateurs.

La liaison de la détaxe aux quantités livrées à la COPEMAY aboutit à transférer le bénéfice de la détaxe à celle-ci, qui, d'instrument de développement (écoulement des excédents) en devient l'objectif premier. Cette liaison entre détaxe et livraison, dès lors qu'elle porterait sur des quantités plus importantes, irait à l'encontre du commerce local. Elle revient en quelque sorte à opposer une gestion réglementaire aux mécanismes de marché. Les conséquences de tels choix doivent être pleinement appréciées en fonction des objectifs de développement jugés souhaitables par la Collectivité Territoriale. Une analyse plus détaillée des effets de la détaxe est donnée p.32 (fig.16).

Trois hypothèses sont également envisageables en fonction des objectifs poursuivis:

(i) *si il est souhaité que la COPEMAY soit un élément du développement de la commercialisation des débarquements à Mayotte*, alors il conviendrait qu'elle se place sur le marché en situation de concurrence "normale" avec les commerçants locaux. Ceci semble difficilement envisageable en raison de conceptions différentes en matière de qualité des produits comme en raison des coûts de structures de la COPEMAY.

(ii) *S'il est souhaité que la COPEMAY occupe un segment spécifique du marché*, tel que celui de la population urbaine et des collectivités, ainsi que peut-être celui de l'exportation de produits spécifiques, la solution passe vraisemblablement par l'établissement de relations contractuelles avec des pêcheurs donnés, ainsi que par un élargissement de l'éventail des prix d'achat pour inciter à la qualité des produits et à la livraison de poissons nobles. Le tableau des prix d'achat par la COPEMAY (Cf annexes) montre qu'en 1990, les pêcheurs n'ont d'intérêt à vendre à la COPEMAY que pour les poissons au-dessus de 16 F.(prix quasi unique des commerçants locaux) : c'est-à-dire le barracuda, le bar, le mérou rouge (cabot), l'espadon. barracudas et mérous représentent à eux seuls 17,2 % des débarquements, soit 8 fois les approvisionnements actuels de la COPEMAY par la petite pêche, ce qui laisse penser que ce scénario est potentiellement

"jouable". Il est peut-être envisageable de coopérer en ce domaine avec les commerçants locaux (?).

Un éventuel remplacement de la détaxe du carburant par une subvention à la COPEMAY permettrait à celle-ci d'offrir des prix plus attractifs: la subvention profiterait alors *de facto* aux pêcheurs livrant la COPEMAY, via les prix qu'ils obtiendraient.

(iii) *Si l'on considère que la COPEMAY a rempli sa mission* en permettant l'installation de coopératives de brousse et le développement du commerce local, il convient qu'elle se retire de la commercialisation, ou redéfinisse entièrement son activité en la matière. Cette hypothèse correspond assez bien à l'analyse du Directeur (COPEMAY, réalités et perspectives): "la COPEMAY va devenir à terme une grosse poissonnerie avec un petit magasin de matériel de pêche (...) Les besoins des pêcheurs ont changé et la COPEMAY devra s'adapter. Elle aura permis de développer la pêche dans l'île dans l'intérêt de toute la collectivité". Dans une telle hypothèse, la pêche artisanale hauturière (Yvalan) verrait conforté son rôle de principal fournisseur de la COPEMAY.

La fourniture de barques et moteurs

30 barques Yamaha en 1987, 114 en 1989, 140 en 1990; 49 grandes pirogues en 1987, 197 fin 1989; 243 moteurs en 1987, 333 en 1989. La modernisation de la pêche mahoraise a été bien réelle et la fourniture de barques et moteurs a contribué à une "professionnalisation" accrue des pêcheurs: 187 pêcheurs "professionnels" en 1987 contre 733 en 1989. Le résultat est remarquable et met en évidence le rôle joué par le Fond de Garantie Interbancaire, supprimé en 1990.

Le FGI

Le Fond de Garantie Interbancaire, créé en 1987, accordait des crédits à 8,5% sur cinq ans pour l'achat de barques Yamaha. L'apport personnel étant constitué de 24% du montant emprunté ou par l'apport d'un moteur en bon état.

La suppression du FGI se fonde sur l'importance des "impayés", évalués à "30%".

De l'analyse du tableau d'encours de crédits, il ressort les faits suivants:

- 32 dossiers sur 102 présentent des échéances impayées, soit 30 % de *dossiers*.
- Le total du capital emprunté par ces 32 personnes s'élève à 1.264.000 F. Le total des échéances impayées s'élevait à 135.863F. *Soit 10,7% du capital emprunté, par les défaillants* ou retardataires.
- Les impayés, représentant la part de créances non recouvrées sur le total du capital emprunté par tous les emprunteurs "bons" et "mauvais" payeurs, ne s'élèvent pas à 30%. 102 dossiers représentent un volume total de prêts de 4.029.000 F; les impayés s'élèvent à 135.863 F. *Soit un taux d'impayés de 3,4%. Ce qui est extrêmement faible en matière de crédit aux petits producteurs ruraux sur lequel achoppent nombre de projets de développement à travers le monde.*

Eu égard à l'importance de l'accès au crédit pour le développement de la petite pêche mahoraise d'une part, à l'importance remarquable du taux global de remboursement d'autre part, il est dommageable de voir supprimé le FGI. Cette suppression étant effective, on ne peut que souhaiter la mise sur pied de nouvelles formes de crédit adaptées aux conditions de production dans la pêche (notamment la saisonnalité des débarquements).

La fourniture d'intrants

La fourniture de matériels de pêche par la COPEMAY est passée de 473000 F. en 1986 à 782000 F. en 1990, soit une progression de 65% en 5 ans. Aux dires (non contrôlés) des pêcheurs, la concurrence des commerçants se ferait sentir sur le petit matériel, tel que pétromax, mèches, lignes, hameçons.

Les problèmes actuels de la COPEMAY: séparer les fonctions

"Il apparaît souhaitable de dissocier les niveaux de décision du crédit, de la commercialisation et de l'encadrement technique; la plupart des tenants de sociétés d'aménagement prêchent la thèse contraire et, quand on y regarde bien, il faut trouver là, bien souvent, la raison de leur échec." (Plan de Développement de Mayotte 1979-1985, P.12). Ceci est pertinent dans tous les cas de développement du crédit, dans tous les cas de développement coopératif, et reste particulièrement d'actualité à Mayotte, dans le cas de la COPEMAY.

4.3. La Pêche artisanale hauturière (YVALAN)

L'Yvalan, polyvalent de 12 mètres, est la seule unité artisanale hauturière de Mayotte. Opérationnel depuis Octobre 1989, ce navire pêche sur les bancs du Geysier et de la Zélée. A la date de la mission, le mode de pêche était la palangrotte à partir de barques Yamaha remorquées sur les lieux de pêche.

L'objectif de production de l'unité de pêche était initialement de 80 tonnes par an et, dès la première année, en dépit de difficultés techniques, l'Yvalan débarquait 76,6 tonnes, en 29 marées (Service des Pêches, 1990). Equipé en conséquence, le navire débarque un poisson sous glace, de qualité, dont l'essentiel est commercialisé par la COPEMAY.

4.4 YVALAN et COPEMAY

L'arrivée de l'Yvalan a eu des conséquences importantes pour la COPEMAY.

- Elle a permis un approvisionnement important en poisson de qualité, au regard des 30 à 40 tonnes annuelles livrées par les pêcheurs locaux, dont 50% du tonnage en espèces nobles.
- Elle a contribué à la modernisation de l'activité de poissonnerie de la COPEMAY.

Par ailleurs, la COPEMAY a apporté son concours à l'exploitation de l'Yvalan confronté à des problèmes techniques, en matière de production de glace. Enfin, le poisson de l'Yvalan étant livré sous glace et de très bonne qualité, a pu bénéficier de prix différents de ceux de la petite pêche locale (cf. annexes), à partir de Octobre 1990.

Absorber un volume triple de celui qu'elle recevait habituellement a nécessairement des répercussions sur une entreprise comme la COPEMAY. Cet accroissement du volume d'approvisionnement, pour être vraiment profitable, implique de reconsidérer la politique commerciale, ce qui était en cours au moment de la mission.

Dans notre rapport préliminaire, nous avançons que les relations entre la coopérative et l'entreprise de pêche devaient être clarifiées. Comme devraient être clarifiées les relations entre COPEMAY et pêcheurs, comme devraient être clarifiés les objectifs assignés à la COPEMAY et les effets attendus de la détaxe du carburant. Bien que présentant des spécificités, les relations entre COPEMAY et Yvalan devraient s'établir

sur des bases plus claires, voire contractuelles. Ce qui n'empêcherait nullement la fourniture éventuelle de services gracieux par l'une des parties, si nécessaire.

V. AUTRES PROJETS ET HYPOTHESES DE DEVELOPPEMENT SECTORIEL

5.1. L'aquaculture

Le lagon de Mayotte, selon le rapport France Aquaculture de Janvier 1991, se prête techniquement à des activités d'élevage aquacole de crevettes, "sur une surface totale disponible d'une vingtaine d'hectares" (p.19). La capacité d'absorption du marché local est évaluée par le rapport à 8-10 tonnes par an (p.32) et une prospection du marché réunionnais est proposée. Le prix de vente, sur la base de 40 tonnes produites, est estimé à 70 F./Kg., au départ de l'élevage.

Le lagon est en outre considéré comme une zone d'implantation facile de cages d'élevage intensif de *lates* (bar tropical) et de *red drum* (ombrine tropicale).

Au plan économique, il convient de signaler que la production aquacole crevetteière augmente vite à échelle mondiale, dans des pays bénéficiant de coûts d'accès aux marchés inférieurs à ceux que subit Mayotte. Du strict point de vue économique, il serait recommandé de s'assurer de la compétitivité d'une production mahoraise de crevettes à l'exportation. De même, sur le marché local, relativement limité, il conviendrait de s'assurer de cette compétitivité par rapport à des productions importées, sauf à accepter une taxe sur les importations, que suggèrent les auteurs du rapport.

En ce qui concerne les poissons, le doublement attendu de la demande locale peut inciter à entreprendre des élevages. Si tel était le cas, un prix de revient et des espèces adaptées aux habitudes alimentaires d'une part, et les effets potentiels sur le lagon d'autre part devraient être les critères importants d'appréciation. Les auteurs du rapport anticipent un prix de revient de l'ordre de 50 F./Kg. ce qui est élevé par rapport aux prix du poisson à Mayotte.

Au plan environnemental, quelques activités aquacoles d'échelle modeste peuvent jouer un rôle de témoin de la qualité du milieu.

5.2. Les thonidés

Nous basant sur l'enquête cadre effectuée en 1987 (Biais et al.), qui mentionnent la richesse en thonidés des eaux proches de Mayotte (p.63), nous suggérons dans le rapport intermédiaire que se trouvait peut-être là une possibilité de développement de la pêche mahoraise. Ceci sous réserve d'embarcations adaptées, et de capacités de congélation et de transformation à terre. Compte-tenu des développements thoniers dans la région, c'est vraisemblablement à une pêche à destination du marché local qu'il s'agirait de réfléchir. Les embarcations souhaitables devraient être définies par des technologues des pêches, en concertation avec les pêcheurs, en fonction du marché visé: celui-ci conditionne la nature des équipements, donc les coûts d'investissement et de production admissibles.

5.3. Les moyens de capture

Les barques Yamaha se sont avérées adaptées à la pêche locale à son stade actuel de développement, et sont rentables. Elles sont par contre jugées insuffisantes pour une exploitation à l'extérieur du lagon. L'évolution de l'outil devra donc être poursuivie: en raison de la croissance de la demande et sous réserve d'objectif d'auto-suffisance en

poisson, on peut se demander si le lagon et sa pente externe seront en mesure de fournir les 3800 tonnes au moins nécessaire en 2005.

le développement des DCP, déjà entrepris, trouve tout son intérêt dans ce contexte de croissance attendue de la demande locale et de risque encouru par le lagon. D'un coût faible (15000 F. par DCP), leur intérêt pour le développement de la pêche est attesté en d'autres lieux: La Réunion, Maurice entre autres. Une étude doit débiter prochainement, conduite par des chercheurs de l'ORSTOM et de l'IFREMER, pour mieux apprécier leur efficacité ainsi que les mécanismes de concentration des poissons.

5.4. Pêche artisanale au large.

Des divers navires de pêche artisanale au large qui se sont succédés à Mayotte, seul subsiste aujourd'hui l'Yvalan. Il ne semble pas que les zones de pêche pratiquées par ce navire (Geysier, Zélée) soient à même de supporter plusieurs navires, sous réserve d'appréciation scientifique de l'abondance .

VI. BILAN D'ENSEMBLE

Le développement de la pêche à Mayotte, s'il doit affronter des contraintes importantes, bénéficie d'atouts sérieux. C'est au regard de ces atouts et contraintes que sera proposé de clarifier les objectifs de développement et l'organisation des moyens mis en oeuvre pour les atteindre.

6.1. Contraintes

Contraintes biologiques et environnementales

Les contraintes biologiques ne sont pas encore évaluables de façon satisfaisante. La première évaluation rigoureuse des débarquements par espèce et type de pêche (Maggiarani et al.) date de 1989 et l'on ne dispose donc pas encore d'une appréciation fiable et pluriannuelle des rendements. Les débarquements, évalués à 1700 tonnes en 1989 et 1800 tonnes en 1990 sont déjà importants, constitués pour l'essentiel de captures à l'intérieur du lagon de Mayotte. La croissance de la population (4,7% par an) et des revenus peuvent laisser entrevoir une croissance soutenue de l'effort de pêche, pouvant affecter les stocks disponibles dans le lagon. Une évaluation des quantités disponibles est donc importante.

Au plan environnemental, le lagon connaît une dégradation progressive du fait des apports terrigènes croissants et des effets de l'aménagement de l'île. A terme, cette dégradation progressive fait planer un risque sur la pêche dans le lagon avec une possible apparition de ciguatera.

Contraintes techniques

Sur la base de leur rendement actuel (6 T/an), il faudrait 300 Yamaha supplémentaires pour produire les 1800 tonnes de plus nécessaires à un doublement de la demande d'ici 2006: le lagon supportera-t-il un tel effort de pêche?

La croissance attendue de la consommation de poisson jointe aux contraintes biologiques et environnementales plaide donc pour l'exploration des possibilités pour la

pêche locale de pêcher autour du lagon, sur la pente externe comme autour de Dispositifs Concentrateurs de Poisson (DCP).

Contraintes d'encadrement et formation

Le rôle du Service des Pêches sera essentiel, en matière de suivi sectoriel (biologique, économique, environnemental) d'une part, et en matière d'évolution des techniques de pêche et de qualité des produits d'autre part. Les moyens matériels et humains de ce Service devront être pensés en fonction des évolutions sectorielles souhaitées.

Une telle évolution de la pêche suppose des évolutions techniques, notamment en matière d'embarcations aptes à sortir en sécurité du lagon et en matière de techniques de pêche et de conservation à bord des embarcations. Elle implique donc une formation des hommes. Formation en techniques de pêche et qualité des produits, mais également en gestion financière des unités de pêche comme en connaissance des mécanismes économiques sur l'ensemble de la filière.

Contraintes économiques

Au plan économique, le développement de la pêche se heurte à la contrainte de financement de l'investissement et à l'inexistence d'un crédit adapté à la pêche. Une autre contrainte réside dans le rôle que les coopératives seront ou non à même de jouer dans ce développement, ce rôle devant être précisé.

Contraintes sociales

Au plan social, la pluriactivité, généralisée dans l'île, peut être un obstacle à l'apparition d'une profession de pêcheurs, tant en matière de pérennité des investissements que de stabilité des emplois: cette stabilisation dépendra de la rentabilité relative de la pêche par rapport à d'autres activités.

L'augmentation de la population et du chômage risquent d'engendrer une forte pression à l'entrée dans la pêche, qu'il faudra encadrer. La croissance de l'emploi dans la pêche, équivalente à celle des services, montre le rôle social que cette activité peut jouer. Les pêcheurs mahorais jouissent d'un statut social très positif, contrairement à ceux d'autres îles de l'Océan Indien.

6.2. Atouts

Des possibilités d'extension

La faible exploitation du tombant extérieur du lagon et la mise en place de DCP constituent des atouts pour le développement futur de la petite pêche.

La qualité des statistiques de pêche, si elle peut être maintenue, constitue un élément essentiel de suivi du secteur, donc d'anticipation, par l'adjonction d'indicateurs économiques simples (annexe).

Une demande croissante; des pêcheurs à former

La forte croissance de la population, précédemment avancée comme contrainte, est également un atout, par la croissance de la demande de poisson qu'elle génère. La population est jeune, et le chômage déjà important. La croissance de la demande assure

une rentabilité de l'investissement à la pêche et le problème de l'emploi devrait faciliter les recrutements de pêcheurs.

Le rôle de l'École des Pêches sera essentiel dans les 10 années à venir. Ses objectifs et moyens devront évoluer pour qu'elle puisse être en mesure d'accompagner la modernisation de la pêche: plusieurs centaines de personnes devront être formées dans la décennie.

Atouts économiques et sociaux

Sur l'ensemble des activités de pêche, seules les grandes pirogues et les barques Yamaha nous semblent pouvoir être qualifiées de petite pêche "professionnelle", avec, respectivement 85 et 114 jours de pêche en moyenne, les autres types de pêche relevant de l'activité à temps partiel et de l'activité de subsistance. Le développement de la pêche réside donc dans la croissance du nombre des unités "professionnelles". L'existence d'un crédit adapté en est une condition, la fourniture d'essence détaxée constituant une forte incitation (cf.p.22)

L'investissement dans les grandes pirogues et barques Yamaha s'avère d'une rentabilité permettant de rembourser des crédits et de rémunérer correctement les marins, c'est-à-dire de façon comparable, voire légèrement supérieure à celle procurée par d'autres activités primaires.

La pluriactivité des Mahorais, précédemment envisagée comme contrainte, est également un atout, en ce qu'elle entraîne une meilleure adaptation au risque inhérent à l'activité de pêche, et permet aux pêcheurs de s'assurer un revenu en répartissant le risque sur plusieurs activités.

La COPEMAY, par la création et l'équipement de coopératives de brousse, la fourniture de barques, de moteurs et d'intrants et l'absorption des excédents des pêcheurs, a eu un effet moteur dans la pêche mahoraise. Elle doit être un atout dans la modernisation à mettre en oeuvre pour faire face aux évolutions de la demande dans les prochaines années, et pour cela, repenser ses objectifs, ses structures, ses moyens et les relations avec ses fournisseurs.

La présence d'une unité de pêche artisanale hauturière, permettant de mieux cerner les conditions de viabilité d'unités de ce type dans le contexte mahorais, est intéressante: elle permettra d'éviter les erreurs commises ailleurs avec les unités modernisées ("plans pêche"). Elle met aussi en évidence les conditions structurelles d'accueil d'unités de ce type, et les interactions avec la petite pêche et les structures d'accompagnement. Les raisons pour lesquelles cette unité polyvalent opère selon le mode traditionnel de pêche mahorais et non en utilisant sa polyvalence, restent peu claires pour les auteurs de ce rapport.

6.3. Objectifs et structures

Clarifier les objectifs sectoriels

La clarification des objectifs globaux de développement sectoriel précède toute mise en oeuvre d'actions spécifiques.

A titre d'illustration, la figure 16 présente à partir de deux incitations financières, les effets sur les différents acteurs et les objectifs sectoriels, explicites ou non, auxquels elles renvoient.

Les principales questions nous semblent les suivantes:

- quels objectifs de production des pêches mahoraises?
- l'auto-suffisance de l'île est-elle prioritaire ou un recours aux exportations est-il envisagé au cours de la décennie à venir? Dans le second cas, des investissements à terre sont à envisager.
- envisage-t-on le développement d'une profession ou celui de la pêche comme une activité de complément? Quel rôle entend-on faire jouer au secteur en matière d'emploi?
- le but est-il un approvisionnement du marché au prix minimum? Une rentabilité maximale des investissements de petite pêche? et comment, par rapport à l'objectif retenu, doit se situer la rentabilité de la COPEMAY?

Figure 16: Incitations financières, effets sur acteurs et objectifs structurels

Mesures	Agent	Effets	Objectif correspondant
détaxe carburant pour tous	producteur consommateur commerce	abaissement des coûts prix plus bas en principe indifférent: accroissement des marges si demande forte	incitation à pêcher abaissement des prix à la consommation
liaison détaxe et livraison COPEMAY	producteur consommateur commerce	abaissement des coûts marché asymétrique (1) prix dépendants des coûts de structures de l'organisme de commercialisation et non de la confrontation offre-demande avantage concurrentiel à la coopérative sur le commerce local	incitation à pêcher rentabilisation de la structure coopérative
prêts à taux bonifié	producteur consommateur secteur bancaire	abaissement du coût de l'investissement création d'emplois accroissement de l'offre intérêts	accroissement de la production création d'emplois modernisation et professionnalisation

(1) Le fait de réserver la détaxe aux adhérents revient à privilégier une catégorie de producteurs par rapport aux autres au regard de fonds publics. Cela étant, si les prix d'achats de la COPEMAY sont équivalents ou supérieurs à ceux du marché local, la détaxe profite aux producteurs; si ces prix sont inférieurs à ceux du marché, la détaxe correspond à un transfert de subvention à la COPEMAY.

détaxe profite aux producteurs; si ces prix sont inférieurs à ceux du marché, la détaxe correspond à un transfert de subvention à la COPEMAY.

Chacune des alternatives serait, en soi, justifiable, mais en ayant des conséquences différentes sur les actions à entreprendre. Les documents disponibles, tel le *Programme de développement 1987-1991* (Convention Etat - Mayotte) mettent l'accent sur le fait que "le doublement de la production qui permettrait de répondre à la demande des consommateurs en l'an 2000 ne peut être obtenu en conservant les seuls lieux de pêche exploités aujourd'hui". Un autre document, non daté, "Projet de Développement de la Pêche à Mayotte" fait état d'importations de poisson d'Afrique du Sud "en grande quantité". Il envisage en même temps de développer une exportation par la coopérative vers la Réunion: ce n'est pas incompatible, en fonction des espèces, mais sur la base de choix clairs ayant des conséquences qu'il convient d'évaluer.

Les documents à notre disposition ne définissent qu'imparfaitement les objectifs assignés au secteur: si les conséquences de chaque choix peuvent être éclairées par la recherche, ces choix d'objectifs ne peuvent être que le fait des autorités de l'île.

Choix structurels

L'expérience des trente dernières années en matière de développement agricole et des pêches a montré l'importance de la clarté des choix sectoriels pour la mise en place et le fonctionnement efficace des structures d'accompagnement. Il a montré également l'importance de l'identification des fonctions d'accompagnement et de la séparation des niveaux de décision associés à chaque fonction. Les choix structurels dérivent des choix sectoriels avec lesquels ils doivent être cohérents.

Dans le cas de Mayotte, comme dans de nombreux autres cas, le succès même des structures mises en place conduit progressivement à une interdépendance des fonctions, préjudiciable à chacune et au fonctionnement global de ces structures.

L'attribution d'essence détaxée, dès lors qu'elle est liée à des livraisons à la coopérative, est un exemple de cette interdépendance fonctionnelle; la liaison entre les infrastructures de développement rural (coopératives de brousse) et la structure centrale de développement (COPEMAY) en est une autre; de même pour la gestion par le Service des Pêches de personnels de la Coopérative. Les coopératives améliorent leur activité lorsque la vente de matériel, la fourniture d'intrants, le crédit, l'achat et la vente de poisson, la fourniture d'essence détaxée sont des activités indépendantes les unes des autres, cloisonnées, au sein de la même structure ou dans des structures séparées. La confusion des fonctions coopératives revient à imaginer que le banquier, le garagiste, l'avitailleur et l'acheteur de la production soit une seule et même personne. Le système coopératif français a tiré les leçons de cet état de fait et repose sur des coopératives à fonction unique et exclusive: *coopérative de crédit* ou *coopérative d'avitaillement* ou *coopérative de commercialisation* ou *coopérative de transformation*.

Le glissement d'une fonction d'écoulement des excédents à une fonction commerciale de mareyeur, voire de mareyeur-exportateur est, en soi, envisageable; mais il implique la redéfinition des missions et des relations contractuelles entre l'organisme et les adhérents.

Sur la base d'objectifs clairement définis au niveau sectoriel, une identification des fonctions et la séparation des niveaux de décision accroissent la capacité d'adaptation des structures d'accompagnement aux changements d'échelle comme de conjoncture. Elles facilitent les évaluations et les réorientations comme elles améliorent les relations entre ces structures, leurs tutelles et leurs partenaires professionnels et permettent aux cadres coopératifs de travailler de façon plus sécurisante.

DOCUMENTS CONSULTÉS

Allibert C. : *Mayotte, son histoire avant 1841*. Ed. Anthropos.

Biais G., 1989: Etudes descriptives de la pêche artisanale à la Réunion et à Mayotte. Communication au *Symposium International "la Recherche face aux Pêches Artisanales"*, Montpellier, Juil. ORSTOM-IFREMER, ss. presse.

Biais G., J.M. Maggiorani, M. Taquet, 1987: *Enquête cadre sur la pêche artisanale mahoraise*. Coll. Terr. de Mayotte, Dir. de l'Agr., Service des Pêches.

Blanchy S., 1988; *La vie quotidienne à Mayotte. Essai d'anthropologie comparative*. Thèse de Doctorat, Université de la Réunion, 328 p.

Brenier ,1982: *Programme de développement de la pêche à Mayotte*.

Breslar J., n.d.: *Habitat Mahorais. t.1., une perspective ethnologique*. trad.fr., 237 p.

C.N.A.S.E.A., 1987: *Analyse de la situation du foncier et proposition en vue d'une maîtrise de la politique foncière*.

Collectivité Territoriale de Mayotte, 1990: *Schéma d'aménagement territorial de Mayotte*. Min. de l'Equip., des Trsports et de la Mer, Novembre, 74 p. + ann.; Document provisoire.

Collectivité Territoriale de Mayotte, Représentation du Gouvernement, Secrétariat Général, 1990: *Données et repères de l'économie de Mayotte. Approche Statistique*. 75 p. (Document provisoire interne)

Collectivité Territoriale de Mayotte:

- *Plan de développement de Mayotte, 1979-1985*

- *Convention Etat-Mayotte, Programme de développement 1987-1991*.

Collectivité Territoriale de Mayotte, Coopérative des Pêcheurs, n.d.: *Projet de Développement de la pêche à Mayotte*. 4p.

COPEMAY , s.d. (1990?): *La COPEMAY, réalités et perspectives*. C.R. de réunion des responsables CAMA, COPEMAY, COPREL.

Direction de l'Agriculture, 1991: *Rapport sur l'activité et la situation de la COPEMAY*, Mayotte, Mars.

Direction de l'Agriculture: *Rapports annuels d'activité*.

D.A.S.S., 1989: *Rapport annuel 1989*.

Gevrey A., 1870: *Essai sur les Comores*. Reproduction du Musée d'Art et d'Archéologie de Madagascar, 173 p.

I.E.O.M. *Rapports annuels d'activité, 1976 à 1990*.

I.N.S.E.E. 1987: *Résultats du recensement de la population de la Collectivité territoriale de Mayotte, 5 Août 1985*

Le Gall J.Y., 1986: Elements sur l'évolution de la pêche à Mayotte. *La Pêche Maritime*, n°1301: 546-555.

Loze B., 1980: *La Santé à Mayotte (à partir d'une enquête personnelle effectuée en 1976)*. Thèse de Médecine, Univ. Paul Sabatier, Toulouse, 279 p.

Maggiorani F., J.M. Maggiorani, 1989: *Lexique franco-mahorais des principaux poissons commerciaux de Mayotte*. Dir. de l'Agr., Serv. des Pêches.

Maggiorani F., J.M. Maggiorani, 1990: *Enquête sur la pêche artisanale mahoraise. T.1: Moyens et méthodes; T.2. Résultats préliminaires*. Dir. Agr., Serv. des Pêches.

Maggiorani F., 1990: *Suivi des débarquements de l'Yvalan*. Dir. agr., Serv. des Pêches, Déc.

Mathieu J.L., 1988: *Les DOM-TOM*. PUF.

Naim O., 1986: *Mayotte, Mission Interministérielle sur l'environnement*. Université de la Réunion.

Rombi, M.F., 1984: Comores. *Encyclopaedia Universalis*, vol.5, 191-194.

Ruud P.Y., 1990: *Présentation générale de Mayotte*, 41p.

Ruud P.Y., 1990: *Présentation générale de l'agriculture mahoraise*, 38p.

Ruud P.Y., 1990: *Le milieu rural et son développement*, 34p.

Service des Pêches: *Rapports d'activité*.

Thomassin B.A., 1986: *Mayotte: un lagon, pourquoi? Pour en faire quoi?* Rapport de mission à Mayotte 12-23 Oct.1986; Déc. 1986.

ANNEXE I : PERSONNES RENCONTREES

- A Saint Denis de la Réunion:

M. Legroux, Administrateur des Affaires Maritimes
 M. Taquet, ancien Directeur de l'Ecole des Pêches de Mayotte, Technicien de l'IFREMER
 Mme Sophie Blanchy, Ethnologue

- A Mayotte:

M. Jean Paul Coste, Préfet, Représentant du Gouvernement,
 M. Henri Duhaldeborde, Secrétaire Général de la Préfecture de Mayotte,
 M. Denis Bavard Directeur de l'Agriculture
 M. Baubet, Directeur de la COPEMAY
 M. Bocquel, Directeur de la DASS
 M. Fournier, Directeur adjoint de l'Agriculture
 M. Gautier, Directeur Adjoint de l'IEOM
 M. Bernard Gérard, Délégué Océan Indien du Conservatoire du Littoral
 M. Mohamed El Amine, DASS
 M. Zaid Eddine, économètre, Chargé d'Etudes à l'IEOM
 M. Lelay Patron-pêcheur (Yvalan)
 M. Maggiorani Chef du Service des Pêches
 M. Toualibou, Maire de Sada, Président de la COPEMAY
 M. Sharaf Eddine, pêcheur et enquêteur du Service des Pêches,
 M. Adam, Directeur de l'Ecole des Pêches
 M. le Directeur de la BFC
 Mme Anne Marie Pichard-Libert, professeur de lettres
 Mme Mairesse, Présidente des Femmes de Mayotte
 Des Pêcheurs de Sada, de Chiconi, de Sohoa, de Mamoudzou

A Paris:

M. G. Biais, IFREMER
 M. J.Y. LEGALL, IFREMER

ANNEXE II: LES INTERVENTIONS DE L'I.S.T.P.M. ET DE L'IFREMER A MAYOTTE

Décembre 1976 :	M. Lebeau
Janvier 1977 :	M. Lebeau
Septembre 1977:	M. Barbaroux
Août 1981 :	MM. Kopp et Telmar
Juillet 1983 :	M. Bertrand
Mai 1986 :	M. Le Gall
Déc. 1986 à déc. 1987 :	M. Taquet
Avril 1987 :	M. Biais
Septembre 1987 :	MM. Biais et le Gall
Avril 1990 :	MM. Biais et Laurec
Octobre 1990 :	MM. Biais et Minet
Mars 1991 :	MM. Minet et Weber

ANNEXE III : PRIX PRATIQUES PAR LA COPEMAY AVANT ET APRES OCTOBRE 1990.

Avant octobre 1990

espèces	Prix d'achat du poisson (en F/kg)	Prix de vente (en F/kg)
Casse marmite	11,50	15,00
Tcha-tchaou	11,50	16,00
Capitaine	12,50	17,00
Dorade	12,50	17,00
Carangue	12,50	17,00
Thon blanc	13,50	18,00
Baracuda	13,50	18,00
Loche	13,50	18,00
Mérou	13,50	18,00

Après octobre 1990

espèces	Prix d'achat du poisson (en F/kg)		Prix de vente (en F/kg)	
	sans glace	sous glace		
Casse marmite	entier	13,00	14,00	20,00
	filets			55,00
Tcha-tchaou		13,00	14,50	21,00
Capitaine		13,50		18,00
Dorade		13,50		18,00
Carangue:	entier	14,00	16,00	26,00
	filets			60,00
Gibus		14,00	18,00	28,00
Thon blanc		14,00	18,00	38,00
Baracuda		16,00	26,00	36,00
Bar	entier	17,00	28,00	38,00
	filet			65,00
Loche	entier	15,00	22,00	32,00
	filets			80,00
Mérou rouge	entier	20,00	30,00	40,00
	filet			80,00
Mérou noir		15,00	24,00	34,00
	filet			80,00
Espadon		18,00	18,00	36,00

Après Octobre 1991		Prix d'achat du poisson (en F/kg)		Prix de vente (en F/kg)
		sans glace	sous glace	
Casse marmite	entier	13,00	14,00	18,00
	filets			65,0
0				
Tcha-tchaou		13,00	15,00	20,00
Capitaine		13,00	24	32,00
Dorade		13,50	22	32,00
Carangue:	entier	14,00	20,00	32,00
	filets			70,00
Gibus		14,00	22,00	38,00
Thon blanc		14,00	22,00	32,00
Baracuda		16,00	28,00	40,00
Bar	entier	17,00	28,00	42,00
Loche	entier	15,00	22,00	34,00
Mérou rouge	entier	20,00	30,00	45,00
	filet			85,00
Mérou noir		15,00	24,00	36,00
	filet			85,00
Espadon		18,00	26,00	46,00
Vivaneau	entier	14		
	filet			75,00

ANNEXE IV : ELEMENTS DU SUIVI ECONOMIQUE ET SOCIAL DU SECTEUR DE LA PECHE A MAYOTTE

LE RECUEIL DES DONNEES

Le suivi du secteur des pêches, au plan économique et social, pose des problèmes de recueil des données par rapport au suivi biologique.

Le suivi biologique considère des *métiers*, au sens halieutique, c'est-à-dire des associations engin-espèce-lieu. Son objectif est d'évaluer les effets de la pêche sur les ressources, et l'efficacité des diverses techniques de pêche. Ses résultats seront donc exprimés, entre autres, en *prises par unité d'effort de pêche* (PUE) par espèce.

Le suivi économique considère des *entreprises*, des rendements par unité de pêche, des coûts et des revenus, donc des prix.

Les données à recueillir sont donc pour beaucoup, différentes, au niveau même des ports de pêche ou lieux de débarquement.

Cette précision est importante: le recueil de données économique ne peut pas être inclus dans le travail de suivi biologique du Service des Pêches. Il vient s'y *ajouter*, et, pour une bonne part, ne peut être simultané. La conséquence est un alourdissement du travail du Service, qui implique un ajustement des moyens. Si il était décidé de démarrer un suivi sectoriel, une solution serait peut-être d'envisager que la mise en place du système, enquêtes, recueil de données et traitement de l'information, soit assuré par un VAT ayant un DEA ou un DESS en économie.

Dans cette brève note, ne seront pas détaillées les informations potentiellement pertinentes qu'il y aurait lieu de recueillir. Dans un souci d'économie de moyens, on se limitera à la présentation d'indicateurs simples de suivi de l'évolution sectorielle. On tient par ailleurs pour acquise la continuation du suivi biologique entrepris par le Service des Pêches, donc des données qu'il contient.

1. LES PRIX

- prix par espèce ou groupe d'espèce au débarquement, selon mode de commercialisation: commerce local, commerce coopératif: permet le calcul des chiffres d'affaires et révèle la compétitivité des dives modes de commercialisation vis-à-vis du producteur.

- prix à la consommation, selon type d'espèce/produit (frais, sous glace, congelé, fumé...), selon modes de commercialisation: permet d'évaluer la compétitivité des divers modes de commercialisation par rapport au consommateur; permet également, par calcul des différentiels de prix, les calculs de faisabilité de projets portant sur la transformation ou la commercialisation.

- prix à l'importation

- prix relatifs des produits de substitution (viande bovine, cabris, volaille...)

2. LES ENTREPRISES

2.1. PRODUCTIVITE DU CAPITAL

- production débarquée par espèce et type d'unité
- valeur débarquée par espèce et type d'unité
- production en volume et en valeur par sortie

2.2. PRODUCTIVITE DU TRAVAIL

- nombre de marins par unité de pêche
- volume et valeur débarqué par marin et par unité de pêche, annuellement et par sortie

2.3. COUTS DE PRODUCTION

amortissements

- évaluation du capital investi et de sa durée de vie (calcul des amortissements)

consommations intermédiaires

- coût des intrants, annuellement et par sortie:
 - carburant,
 - engins de pêche
 - appâts, mèches..
 - nourriture
 - ...
- entretien

2.4. COUT DE CREATION DES EMPLOIS

- capital investi par marin par type de pêche
- rémunération annuelle / coût de création d'un emploi
- comparaison avec d'autres activités que la pêche

2.5. VALEUR AJOUTEE, REVENUS

La valeur ajoutée évalue la richesse créée par une activité. La somme des valeurs ajoutées du secteur constitue la PIB sectorielle. Elle permet d'évaluer la contribution de la pêche à la richesse créée dans la Collectivité Territoriale. Pour être sectorielle, elle devrait prendre en compte les V.A. de la transformation, des services à la pêche et du commerce de poisson. En fait, il vaut mieux s'en tenir à la seule production, les opérations en aval étant également comptabilisées dans les différentes branches concernées: services, transport...

- La valeur ajoutée brute de l'entreprise est la somme des rémunérations du travail, du Capital et de l'Etat (impôts, taxes)

Valeur Ajoutée Brute = Chiffre d'Affaire- Consommations Intermédiaires.

- Les calculs des revenus du travail et du capital impliquent de connaître les modalités de partage du produit des ventes selon les types d'unités, et selon que le propriétaire est ou non embarqué. A Mayotte, les consommations intermédiaires semblent assumées par le propriétaire.

- revenu brut du propriétaire, par unité de pêche, par an, par sortie.
- revenu net, après amortissement et avant impôts. Comparaison du taux de profit avec celui obtenu dans d'autres secteurs (transport notamment)
- revenu par marin, par type d'unité de pêche, annuellement et par sortie. Comparaison avec les rémunérations dans d'autres activités et par rapport au SMIG horaire.

3. CONSOMMATION

- Consommation globale et par habitant en quantité et valeur.
- éventuellement, consommation apparente, égale à production + importations - exportations

4. ELEMENTS QUALITATIFS

- Fichier des fournisseurs de la pêche (barques, engins, intrants divers)
- structures du commerce local de poisson (qui pour l'instant semblent très diffuses)
- coût des services administratifs

Il peut être intéressant de rapporter le coût des structures d'encadrement à la richesse créée par la pêche. En fait, en phase de "pré-développement", comme à Mayotte, ceci n'a que peu de sens, les services accordés à la pêche devant s'entendre comme des investissements destinés à créer une richesse dans le futur.

ANNEXE V. RECETTES ET DEPENSES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE

(Tableaux fournis par M. le Directeur de l'Agriculture)

RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE

Exercice	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en 1000 F	RECETTES ETAT		PARTICIPATION de la COLLECTIVITE TERRITOR.		TAUX DE PROGRESSION DES PARTICIPATIONS	
		REALISEES	taux de ouverture (%)	REALISEE	taux de ouverture (%)	Etat	Collectivité
1980	37 723	16 227	43,02	21 785	57,75		
1981	46 305	17 347	37,46	29 822	64,40	6,90	36,89
1982	57 344	17 923	31,26	39 241	68,43	3,32	31,58
1983	77 123	28 951	37,54	48 248	62,56	61,53	22,95
1984	97 895	40 129	40,99	69 220	70,71	38,61	43,47
1985	111 191	38 692	34,80	78 828	70,89	3,58	13,88
1986	128 251	64 575	50,35	82 418	64,26	66,89	4,55
1987	149 145	71 081	47,66	101 446	68,02	10,08	23,09
1988	212 093	78 945	37,22	102 219	48,20	11,06	0,76
1989	203 250	87 738		86 430			
1990	265 358	98 883		129 056			

80/89

462

387

369

Sections déficitaires ou excédentaires selon les exercices: les participations ne sont pas toujours égales à 100%

RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE

Exercice	DEPENSES D INVESTISSEMENT en 1000 F	RECETTES ETAT		PARTICIPATION de la COLLECTIVITE TERRITOR.		TAUX DE PROGRESSION DES PARTICIPATIONS	
		REALISEES	taux de ouverture (%)	REALISEE	taux de ouverture (%)	Etat	Collectivité
1980	27 553	16 064	58,30	9 463	34,34		
1981	38 752	15 506	40,01	13 546	34,96	3,47	43,15
1982	36 129	19 042	52,71	15 337	42,45	22,80	13,22
1983	41 769	11 835	28,33	24 351	58,30	37,85	58,77
1984	70 563	20 546	29,12	37 472	53,10	73,60	53,88
1985	63 982	29 145	45,55	34 837	54,45	41,85	7,03
1986	62 256	17 490	28,09	44 766	71,91	39,99	28,50
1987	70 136	24 126	34,40	46 010	65,60	37,94	2,78
1988	102 236	21 619	21,15	80 617	78,85	10,39	75,22
1989	97 976	27 635		70 341			
1990	118 161	13 944		104 217			

80/88

271

35

752

EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE
(en 1000 F)

EXERCICE	DEPENSES DE FONC- TIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTIS- SEMENT	TOTAL DES DEPENSES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES RECETTES FONCT+INVES	RESULTATS EXERCICE DEFICIT OU EXCEDENT
				ETAT	COLL.TER.	ETAT	COLL.TER.		
1980	37 723	27 553	65 276	16 227	21 785	16 064	9 463	63 539	-1 737
1981	46 305	38 752	85 057	17 347	30 114	15 506	13 546	76 513	-8 544
1982	57 344	36 129	93 473	17 923	40 402	19 042	15 337	92 704	-769
1983	77 123	41 769	118 892	28 951	48 248	11 835	24 351	113 385	-5 507
1984	97 895	70 563	168 458	40 129	69 220	20 546	37 472	167 367	-1 091
1985	111 191	63 982	175 173	38 692	90 282	29 145	34 837	192 956	17 783
1986	128 251	62 256	190 507	64 575	82 418	17 490	44 766	209 249	18 742
1987	149 145	70 136	219 281	71 081	138 073	24 126	46 010	279 290	60 009
1988	212 093	102 236	314 329	78 945	162 131	21 619	80 617	343 312	28 983
1989	203 250	97 976	301 226	87 738	152 933	27 635	70 341	338 647	37 421
1990	265 358	118 161	383 519	98 883	173 993	13 944	104 217	391 037	7 518